

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE
Fondée par **Pierre MONATTE** en 1925

L'isolement menace la C.G.T.-F.O.

par Maurice LABI

Le poids de l'information

par Nicolas FAUCIER

Remous à l'Internationale
des syndicats chrétiens

par Charles BOREL

Les limites de l'empire

par Robert LOUZON

Un mouvement ouvrier non
conformiste en Suède

par Helmut RUDIGER

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE	
Six mois	11 F
Un an	20 F
EXTERIEUR	
Six mois	13 F
Un an	24 F
Le numéro : 2 F	

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la rédaction
et l'Administration à la
« Révolution prolétarienne »
21, rue Jean-Robert, Paris (18*)
Téléphone : 607-02-06

PERMANENCE
Les jeudis de 18 h à 19 h
Les samedis de 17 h à 19 h

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS
notre compte chèque postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 512 - Janvier 1966

L'isolement menace la C.G.T.-F.O.	M. LABI
Le poids de l'information	N. FAUCIER
La grève des transports à New York	P. RIMBERT
Remous à la C.I.S.C.	C. BOREL
Quand Descamps parle de la C.I.S.L.	
Les syndicats américains dans un tournant (suite) : la démocratie syndicale, les syndicats et la politique	M. LIME
Un document à afficher : Quand il n'y avait pas encore de syndicats.	
Les limites de l'empire	R. LOUZON
Sur le problème syndical espagnol	R. PADROS
« Impérialisme américain »	J. PERA
Un mouvement ouvrier non conformiste en Suède	H. RUDIGER
Louis Lecoin, figure de proue du pacifisme français	M. LIME
Un document : Les premières journées de la Commission du Luxembourg, par Louis Blanc.	

ENTRE NOUS...

Au seuil de cette nouvelle année, la quarante-deuxième de notre revue, la tradition veut que l'on formule ses vœux. Celui que nous souhaiterions voir se réaliser serait bien sûr que notre « R.P. » conquiert dans le mouvement ouvrier une place toujours plus grande, digne de ses ambitions qui sont de contribuer toujours plus intensément à la renaissance du syndicalisme.

Souhaiter également, et surtout travailler, en cette année du trentième anniversaire du congrès d'unité de mars 1936, pour que les forces syndicales sachent, en certaines circonstances cruciales, écarter ce qui les divise pour permettre la réalisation d'objectifs communs qui feront avancer le prolétariat sur la voie de son émancipation.

Et comme il est bon que chacun balaie devant sa porte, nous ajouterons que les mêmes raisons sont valables pour les collaborateurs occasionnels en réguliers de notre revue.

A cela une condition essentielle est que la « R.P. » ne se limite pas à être l'organe d'une sorte d'amicalité de militants où la nostalgie sert de lien entre opinions plus ou moins diverses, mais, au contraire, soit une publication dynamique, utile, liée au mouvement ouvrier, c'est-à-dire une revue où l'on analyse les situations, où l'on étudie les événements, où l'on cherche les meilleurs moyens de faire du syndicalisme une force consciente.

Pour comprendre l'histoire et le devenir du mouvement ouvrier la recherche des « pourquoi » est utile. Pourquoi a-t-il existé un Zimmerwald pendant la première guerre mondiale, pourquoi n'en a-t-il pas été tenté pendant la seconde guerre mondiale ?

D'autres débats sur des problèmes essentiels doivent s'ouvrir dans la « R.P. ». Par exemple. Par exemple, celui de l'unification C.F.D.T.-F.O., de la

stagnation du P.U.M.S.U.D. Ou encore la recherche de nouvelles tactiques syndicales en rapport avec l'accession du syndicalisme à de nouvelles responsabilités.

Cela demande un certain effort d'imagination, d'initiative, une certaine audace intellectuelle. Et surtout pas d'interdits, de chantages divers, de tabous. C'est cela le travail de la « R.P. », de l'Union des Syndicalistes. Et le résultats, c'est la publication de brochures et de livres « jeunes », d'actualité par les Editions syndicalistes.

En ce début d'année, trois brochures sont sur le chantier : L'enquête de Maurice Lime sur les syndicats américains, l'étude de Rimbert sur l'évolution des classes sociales et celle de nos amis de la Loire sur les responsabilités du syndicalisme. D'autres suivront.

Mais pour que nous puissions prendre ce nouveau départ avec toutes chances de réussite, nous ne devons pas compter uniquement sur nos seules forces composées pour une large part de militants chevronnés. Il nous faut donner la parole aux jeunes, même si nous pensons qu'ils se trompent où qu'ils errent. Il faut que nous sachions les attirer à nous en leur fournissant les éléments susceptibles de satisfaire leur soif de connaître et de réaliser.

Pour cette besogne nécessaire, nous sonnons une fois de plus le ralliement de tous les militants soucieux de leurs responsabilités dans l'œuvre collective d'affranchissement ouvrier, de tous ceux qui veulent s'employer efficacement et solidairement au renouveau de nos méthodes de lutte pour les adapter à l'évolution économique et sociale.

La « R.P. » leur est ouverte. Qu'ils ne dédaignent pas d'en profiter.

L'ISOLEMENT MENAGE LA C.G.T. - F.O.

Le 10 janvier 1966, date de signature de l'accord entre la C.G.T. et la C.F.D.T., fera assurément date dans les annales syndicales. Cet accord revêt une importance particulière à la fois par son contenu et par ses implications.

1. Les revendications arrêtées en commun par les deux Centrales sont, au fond, celles de tous les syndicalistes : amélioration des conditions de vie et de travail, extension des droits syndicaux, défense de la sécurité sociale, droit au chômage partiel et à l'emploi, réduction des dépenses improductives au profit d'investissements collectifs et sociaux, refonte de la fiscalité en faveur des revenus salariaux.

Les moyens d'action à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs fixés doivent faire l'objet de nouvelles rencontres entre la C.G.T. et la C.F.D.T. Chaque militant sait, bien entendu, qu'il est plus difficile de se mettre d'accord sur les modalités et l'ampleur de l'action à engager que sur un programme revendicatif. Il faut noter, cependant, que dès le 14 janvier les Comités d'action et de liaison des deux Confédérations paraissent avoir arrêté une position commune face à la procédure Toutée et aux Commissions Grégoire de constat des salaires dans le secteur nationalisé.

L'accord interconfédéral comporte en lui-même sa propre dynamique et il faut être aveugle pour ne pas voir qu'il ne constitue qu'une étape dans la vie syndicale française. Les dirigeants de la C.G.T., sur la lancée soviétique de libéralisation et de déstalinisation, mettront tout en œuvre pour justifier par ce succès et d'autres, qui suivront, leur politique nouvelle. Les dirigeants de la C.F.D.T. ne font que suivre, à un niveau plus élevé, le processus déclenché depuis de très nombreuses années d'intégration au sein de la classe ouvrière et de laïcisation, ce qui les aidera dans leur ambition de « construire la grande Centrale démocratique ». Chacun y trouvant son compte, les intérêts des uns et des autres se rencontrant, il est donc naturel que la C.G.T. et la C.F.D.T. demeurent fidèles à l'accord du 10 janvier et l'approfondissent encore dans l'avenir.

2. Tant que l'U.R.S.S. nous était présentée comme menaçant notre indépendance et nos libertés, tant que le parti communiste français apparaissait comme totalitairement stalinien et non plus marxiste, tant que la C.G.T. faisait figure d'appendice de l'Union soviétique et du P.C. et d'exécutrice de leurs œuvres, il était relativement nécessaire et aisé de la maintenir dans son isolement et de s'opposer à quelque action commune avec elle.

D'un autre côté, sous une République trop bonne fille pour les siens et qui nous donnait, à nous, l'illusion de la démocratie, en période d'expansion économique et, relativement, de progrès social, la nécessité impérative de l'union et de l'action des travailleurs pouvait ne pas

apparaître aux yeux de tous. Chacun sait que, depuis plusieurs années déjà, il en va différemment.

Certains, il est vrai, continuent à se gargariser du « paritarisme » qui permet au patronat de donner l'illusion à la masse des travailleurs qu'il est plus libéral que le pouvoir, qu'il discute et satisfait les revendications des travailleurs... sans bourse délier. Ceux-là, auxquels la notion de rapports de force et celle des deux classes antagonistes, paraissent échapper ou semblent révolues — quoi qu'ils puissent dire ou écrire par ailleurs — vont encore plus loin en s'efforçant d'instituer le « paritarisme » en doctrine, c'est-à-dire en fait à accepter les rapports actuels d'exploitation du patronat sur la classe ouvrière.

Le risque grave que court la C.G.T.-F.O. dans l'avenir est d'incarner l'image du couple F.O.-C.N.P.F. signant l'accord sur les 4 semaines de congés payés, qui n'a pas apporté grand-chose aux travailleurs tout en donnant l'illusion d'une importante réalisation sociale.

3. Cette situation difficile dans laquelle se trouve désormais concrètement placée la C.G.T.-F.O. et qui, depuis son origine provoque de sérieuses difficultés internes en son sein, va nous contraindre à des choix.

Il n'y a, pour nous, que deux voies à suivre :

— celle de la division syndicale et de la collaboration ou plus exactement de la soumission de classe, politique cohérente en soi mais étrangère à la fois aux traditions syndicalistes dont nous sommes les héritiers et à l'avenir de bien-être et de liberté qui doit être celui des travailleurs ;

— celle de l'unité syndicale, dans l'indépendance, la démocratie et la liberté, qui permettra au syndicalisme d'imposer les revendications des travailleurs et de s'affirmer comme la cellule de base de la société socialiste que nous voulons bâtir.

C'est dans cette seconde voie qui n'est pas, évidemment, dépourvue d'obstacles que devra s'engager la C.G.T.-F.O. Si l'on en juge par les faits, et non les artifices, c'est la voie dans laquelle sont engagés la majorité des syndicats et des Fédérations dont les revendications sont semblables à celles qui ont fait l'objet de l'accord C.G.T.-C.F.D.T., qui pratiquent depuis longtemps déjà l'unité d'action, qui sont sensibles à l'évolution et aux luttes du monde communiste et qui placent l'unité syndicale parmi les perspectives réalisables.

S'il devait en être autrement, si nous devons laisser à d'autres le soin de porter dans le futur la charge de notre héritage, alors il nous faudrait avoir des craintes sur l'avenir de la C.G.T.-F.O.

Maurice LABI.

LE POIDS DE L'INFORMATION

Parmi les enseignements que l'on peut tirer de la récente campagne pour l'élection présidentielle, on ne manquera pas de retenir l'intérêt suscité par l'apparition, sur le petit écran, des candidats de l'opposition venus exposer leurs griefs à l'encontre du pouvoir personnel et de l'équipe à sa dévotion.

Il ne sera pas question ici de disséquer la valeur de leurs arguments. Qui s'y risquerait aurait d'ailleurs fort à faire, en raison même des restrictions mentales et autres acrobaties verbales auxquelles certains d'entre eux durent se livrer du fait qu'ils représentaient une clientèle plus ou moins hétéroclite et que la démagogie inhérente à ces sortes de joutes n'était pas toujours absente de leurs propos. Ce qu'il s'agit de faire ressortir en la circonstance, c'est plus précisément la portée de l'innovation à leur usage des moyens d'expression qui leur aura permis de toucher le plus vaste auditoire auquel ils eussent pu prétendre.

C'est ainsi que des millions de Français, privés depuis toujours d'une information objective par des gouvernements — les précédents tout comme celui en exercice — qui entendaient utiliser la formidable puissance des techniques audio-visuelles pour téléguider l'opinion, ont brusquement vu et entendu, succédant aux habituels comparses inconditionnels, des hommes qui s'exprimaient librement, traduisant en clair les causes de leurs déboires et leur espoir d'un renouveau vers une société plus juste.

De cette confrontation libre des opinions, qui a secoué la torpeur d'un pays si longtemps infantilisé, chloroformé par une information à sens unique, le résultat ne s'est pas fait attendre. Il a suffi de ces quelques heures de démystification pour faire subir à la courtoisie gaulliste, qui se croyait invulnérable, le cuisant échec du 5 décembre qui ramenait son crédit électoral à seulement 44 % des suffrages exprimés.

Affolement, panique chez les féaux, hantés par les perspectives d'une humiliante retraite. Aussi, devant la montée des périls, et à l'idée de voir la manne gouvernementale leur échapper, se précipitèrent-ils chez le seigneur de l'Elysée, l'implorant de condescendre enfin à se mêler aux jeux de l'arène électorale pour tenter de sauver une situation si terriblement compromise.

Dieu soit loué ! le Jupiter en carton-pâte se laissa d'autant mieux convaincre qu'il était lui-même aux abois et consentit alors à descendre de son Olympe pour se commettre avec le vulgaire « dans ce débat indigne du rang suprême qu'il occupe » (Mauriac dixit) et défendre sa « popularité » menacée. Rendons-lui cette justice que, dans cette polémique pour la quête des électeurs, il sut se montrer le personnage de son rôle, à la fois le plus papelard, démagogue et flagorneur de tous les concurrents. Cependant que son cheptel, mobilisant toutes ses ressources, se répandait dans tout le pays pour apporter aux foules, en vue du second tour, l'antidote nécessaire au poison anti-conformiste.

On connaît la suite et point n'est besoin d'y insister.

Mais supposons, par exemple, que, dans des circonstances analogues, les mêmes possibilités eussent été données à des responsables des centrales syndicales qui, cessant pour un moment leurs querelles de boutiques, eussent présenté unani-

mement devant les auditeurs et téléspectateurs les grandes options du syndicalisme et les solutions qu'il entend apporter aux problèmes qui préoccupent les spoliés du système d'exploitation capitaliste, et montré sous leur vrai jour les fauteurs de leurs difficultés. Est-il interdit de penser qu'une telle surchauffe du peuple travailleur de ce pays, retrouvant sa virilité d'antan, eût pu aboutir à une nouvelle explosion sociale, à un nouveau juin 36 avec ses conséquences pratiques autrement efficaces que celles résultant du dépôt d'un bulletin de vote dans l'urne ?

Las, cessons de rêver au Père Noël. Nous sommes encore loin de compte. Les tenants du nouveau septennat présidentiel ont, eux aussi, tiré la leçon des libertés concédées à la controverse audiovisuelle qui ont déterminé un choc psychologique si préjudiciable à leurs intérêts. Les jeux du cirque sont maintenant terminés. Tout rentre dans l'ordre. L'ordre moral où prévaut la raison d'Etat. La réalité reste avec ses problèmes non résolus : salaires-prix, arbitraire fiscal, logement, durée du travail, droit syndical, V^e Plan, Marché commun, etc. La gymnastique revendicative à laquelle se prépare le mouvement ouvrier ne manquera pas, comme par le passé, d'être discréditée, calomniée par les rampants du micro et de la télé.

RETABLIR LA VERITE

Forte de son exclusivité sur les ondes, il sera permis à l'équipe gouvernementale, remaniée ou non, de continuer à servir aux usagers, par l'intermédiaire de ses tâcherons dociles au « style-maison », les interprétations les plus fantaisistes sur l'origine et le déroulement des conflits sociaux, grèves de services publics ou privés ; de dresser la population contre les « meneurs » sans tolérer aucune contrepartie ni le moindre correctif ou droit de réponse de la part des militants ou organisations mis en cause.

Eh bien non ! C'est tout de même trop bête. La dignité d'un mouvement ouvrier qui se respecte, fort de son droit à de meilleures conditions de vie et de travail, lui interdit d'assister passivement à de tels verbiages diffamatoires sans pouvoir, sinon vouloir esquisser, par la même voie, la moindre riposte.

Alors que les conditions de la compétition électorale ont, pour la première fois, ouvert une brèche dans l'absolutisme de l'information, une occasion est offerte aux organisations syndicales de profiter du climat ainsi créé pour, à l'égal de divers groupements et personnalités, intervenir et exiger une audience régulière pour les différents courants d'opinion.

En effet, mis en goût par l'expérience concluante qu'ils viennent de vivre, partis et clubs politiques de gauche se disposent à revendiquer pour l'opposition un droit d'expression régulier sur les antennes de l'O.R.T.F. considérant — mieux vaut tard que jamais — que l'utilisation unilatérale de la radio et de la télévision constitue une violation intolérable des conditions démocratiques d'exercice des libertés publiques par la monopolisation d'un service public financé par les usagers.

Stigmatisant ces méthodes autoritaires, certains ne se font pas faute de rappeler les déclarations solennelles du président du Conseil d'administration de l'O.R.T.F., M. d'Ormesson, qui proclamait en juillet 1964, lors de l'installation dudit Conseil : « Nous... ferons en sorte que les diverses familles

spirituelles dont est composée la nation française et les grands courants d'opinion qui la traversent puissent toujours se faire entendre à la radio comme à la télévision. »

Entre autres formations nouvelles, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, après avoir félicité son candidat Mitterrand, « alerte l'opinion sur la nécessité d'une réforme profonde de l'information télévisée ».

L'Association pour le respect de l'objectivité, dont le secrétaire est M. Pierre-Bloch, ancien ministre, précise à son tour : « qu'elle considère qu'il est impossible que dorénavant le « Journal télévisé », organe d'une radio d'Etat payée par les contribuables français, ne prévoie pas une tribune libre ouverte autant à l'opposition qu'à la majorité ; elle pense qu'il paraît utile que les exposés des ministres soient contradictoires. En conséquence, l'Association demande que soit poursuivie la confrontation des opinions si instructives et qui a passionné la majorité des citoyens français. »

La presse s'en mêle. C'est André Brincourt, spécialiste de la rubrique « Le coin des ondes », qui écrit dans le « Figaro » : « La V^e République (comme les précédentes, du reste) a appris ce qu'il en coûtait d'avoir déshabitué l'auditoire français de l'opposition... Il sera très difficile à la télévision de demain de ne plus ouvrir généreusement l'éventail des opinions. »

Et Michel Droit, gaulliste bon teint, rédacteur en chef du Figaro littéraire et interviewer à la télévision du général-président sortant, vient renchérir ainsi dans son journal : « Est-il possible que cette libre tribune ouverte aujourd'hui se retrouve close demain ? Est-il utopique d'imaginer qu'à intervalles qu'il conviendrait de fixer — ce qui pourrait incomber au Conseil constitutionnel — les candidats battus qui auraient obtenu un pourcentage suffisant de voix, également à fixer, pour garantir leur audience dans le pays, reviennent régulièrement sur les écrans apporter à la politique de leur heureux rival une opposition que l'on souhaiterait — là encore si ce n'est pas trop utopique ou trop naïf — réellement constructive ? On ne voit pas ce que le fonctionnement des institutions pourrait y perdre. On voit bien ce que le libre exercice de la démocratie pourrait y gagner. »

Il n'est jusqu'au docile Candide qui, sous la plume d'Emmanuel Berl, ose opiner : « La campagne pour l'élection présidentielle a prouvé que l'importance de la T.V. dans la vie nationale dépasse de loin celle qu'on lui supposait... D'ores et déjà la T.V. s'avère un service public et doit être traitée comme tel par le pouvoir. Il en résulte, sur le plan politique, que la T.V. doit être ouverte à l'opposition, non moins qu'au gouvernement. La lui interdire serait aussi abusif qu'interdire l'usage de la poste, du rail, de la route aux électeurs mineurs. »

Même son de cloche, dans L'Express, de Morvan Lebesque : « Il n'est plus possible que l'opposition disparaisse du petit écran. Elle doit y avoir son heure, sa place fixe, sans truquage... Il faut instaurer l'Heure de l'Opposition. Une heure par semaine, où ceux que le général s'est borné à appeler « les dénigreur », ce qui est tout simplement enfantin, viendront s'expliquer loyalement. Une heure, c'est beaucoup moins que partout en Europe, sauf en Espagne et au Portugal. »

Lebesque, qui vient d'effectuer une enquête à travers l'Europe sur la télévision sait de quoi il parle.

Mais d'autres témoignages tout aussi édifiants nous confirment l'audience qui est admise à l'extérieur pour l'opposition qui peut s'exprimer librement au cours d'échanges de vues, de dialogues,

etc., où les journalistes et les adversaires politiques ne se font pas faute d'attaquer avec vigueur les ministres ou le chef du gouvernement.

Pour ne pas abuser des citations venant étayer cette thèse, terminons par celle-ci d'Alfred Grosser, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques, qui écrit dans Le Monde : « A la B.B.C., en Allemagne, aux Etats-Unis, les hommes au pouvoir acceptent de discuter des affaires publiques avec des journalistes, non à travers des interviews de complaisance, mais dans des conversations serrées au cours desquelles les connaissances techniques du journaliste ne permettent pas au ministre de se réfugier dans de rassurantes généralités. » Il relate qu'aux Etats-Unis, où la politique gouvernementale au Vietnam était mise en cause, les représentants du gouvernement acceptaient le dialogue, défendant leur dossier « pas toujours avec succès ».

NOTRE « FORCE DE FRAPPE »

Tous ces plaidoyers en faveur de la liberté d'expression seront-ils suffisants pour convaincre les représentants ouvriers de la nécessité d'épauler vigoureusement le mouvement qui s'amorce ?

On ne saurait douter que nos augures syndicaux ont, depuis longtemps, réalisé que leurs petits journaux, hebdomadaires ou mensuels, plus ou moins confidentiels, sont considérablement en perte de vitesse à l'heure de la radio et de la télévision. Or, s'ils veulent toucher le grand public, celui qui, de plus en plus, abandonne la lecture pour l'écoute et la boîte à images, qui l'informent plus rapidement et de manière plus attrayante sans qu'il ait à fournir l'effort ni prendre le temps qui exige l'étude d'un article (1), il importe d'inclure en bonne place dans leur programme revendicatif l'accès régulier aux nouvelles techniques d'information.

Trop parmi nous se contentent de se lamenter stérilement sur le nivellement, l'intoxication quotidienne par la fascination qu'exerce sur les esprits simples cette « force de frappe psychologique » aux mains des affairistes du pouvoir et de l'argent. Il est plus réaliste de tirer les conséquences de la constatation que cette merveilleuse invention pénètre chaque jour davantage les foyers ouvriers, accaparant les rares instants de loisir du travailleur qui, fatigué par les longues journées, borne son appétit de nouvelles à tourner le bouton de son poste. Comprendre que c'est là un fait irréversible qui est en train de bouleverser nos habitudes et qui exige une « révision déchirante » des méthodes de propagande syndicales pour les adapter à l'évolution de la vie moderne.

Il est d'ailleurs des responsables syndicaux qui se sont déjà prononcés dans un sens favorable à cette prise de position et seraient certainement disposés à exercer toute la pression indispensable. Tel sans doute Albert Detraz, membre du bureau confédéral de la C.F.D.T. et directeur du Centre confédéral de recherches et d'études, qui exprimait cet avis dans un récent colloque : « Les grandes organisations économiques, sociales et syndicales devraient disposer d'émissions à la radio et à la télévision. Plus de quatre millions de syndiqués en France n'ont pratiquement droit à aucune émission ; il en est de même pour les millions de mutualistes et les groupements familiaux. »

—o—

La C.F.D.T. vient d'ailleurs de rendre publique une lettre qu'elle a adressée le 30 décembre der-

(1) C'est le cas de la majorité des auditeurs et téléspectateurs qui se satisfont d'une information qui interprète et conclut pour eux. Moins nombreux, hélas ! sont ceux qui recherchent un complément d'information dans la presse dite « de réflexion », la presse écrite, quotidienne ou hebdomadaire.

nier au président de la République où l'on peut lire : « Nous pensons également conforme aux exigences de l'information démocratique que les grandes organisations syndicales représentatives aient la possibilité d'exprimer régulièrement leurs points de vue concernant les questions économiques et sociales sur les antennes de la radio-télévision. »

Certes, il faut se garder de toute illusion. Outre qu'il est exclu de penser qu'aucun gouvernement veuille s'abstenir d'utiliser une telle arme de propagande à son profit — et ses composants actuels n'auront garde de la négliger au cours de la lutte qui va se poursuivre jusqu'aux législatives de 1967 — toute velléité d'accorder un régime trop libéral du droit d'expression sur les ondes sera farouchement combattue par les bénéficiaires du système actuel. Tout au plus, pour masquer leur mauvais vouloir, admettront-ils de plus fréquentes tribunes ; ces tribunes soi-disant libres, en réalité préfabriquées dans la coulisse et composées en majorité de compères invités à répondre à des questions de complaisance qui leur seront posées par le compère-maison dans un débat orchestré sur le mode mineur, c'est-à-dire limité au côté superficiel des problèmes.

Il va de soi que si, d'une part, il ne serait pas sans danger de se prêter à ces manœuvres de diversion, d'autre part, on doit reconnaître que la liberté absolue n'est pas non plus concevable sur les antennes. En l'état actuel des choses, une réglementation s'impose étant donné que si l'on devait accorder un temps d'émission à tous les groupements, grands et petits, tout le temps de toutes les chaînes du pays le mieux pourvu n'y suffirait pas.

Au moins doit-on obtenir qu'il en soit discuté avec les représentants reconnus des groupements et organisations afin que, comme cela se pratique ailleurs, de libres confrontations des idées soient organisées en toute indépendance et qu'un temps de parole leur soit régulièrement accordé au moment où l'écoute est à son maximum et non à des heures tardives où l'auditoire ouvrier, tenu au repos nécessaire pour assurer valablement sa besogne quotidienne, n'est plus devant son poste.

Enfin, il est indispensable, pour un contrôle sérieux de ces dispositions, qu'un profond changement soit apporté à l'actuelle composition du Conseil d'Administration de l'O.R.T.F. dans lequel l'Etat aurait des représentants, mais — de même que l'a obtenu l'Agence France Presse (2) — aucun cas la majorité et où figureraient, aux côtés des délégués des formations politiques et, culturelles, associations d'auditeurs et téléspectateurs, etc., des représentants ouvriers.

On le voit, ce combat pour une information loyale ne sera pas une mince besogne si l'on veut s'employer avec la volonté d'aboutir. On souhaiterait que l'on ait compris dans les sphères confédérales que l'enjeu en vaut la peine. Œuvre de longue haleine, assurément, mais qui peut se révéler payante si l'on sait s'élever au niveau des exigences de notre temps.

Tant il est vrai que, de nos jours, « l'homme ne vit pas seulement de pain ».

N. FAUCIER.

P.S. — Cet article était écrit quand la presse a publié cette déclaration du nouveau superministre,

(2) Depuis 1957, le Conseil d'Administration de l'A.F.P. est composé de telle sorte que les représentants de l'Etat (trois des ministères et deux de l'O.R.T.F.) y sont minoritaires en face des huit représentants des journaux désignés par leurs organisations professionnelles, auxquels s'ajoutent deux membres du personnel de l'Agence.

Michel Debré soi-même, qui fut sous son règne l'impitoyable censeur que l'on sait :

« ...des progrès doivent être réalisés. Ouvrir les écrans et les ondes aux opinions les plus diverses, c'est-à-dire les plus opposées aux conceptions gouvernementales peut servir la cause du gouvernement et de l'Etat. Quand un dossier est bon, mieux vaut l'exposer en combattant les critiques que par un discours magistral. » (à toi de Gaulle).

Pour inattendu qu'il soit, c'est là un « cadeau empoisonné » dont on ne saurait trop se méfier de la part d'un politicien retors, qui se veut par ailleurs plus gaulliste que son patron et dont le passé répond de ce que l'on peut attendre de lui. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne doit pas le prendre au mot pour que ces paroles « imprudentes » soient suivies d'actes positifs.

UN BEL EXEMPLE DE LUTTE OUVRIÈRE :

La grève des transports en commun de New York

Au moment où j'écris ces lignes, la grève des travailleurs des transports en commun de New York n'est pas encore terminée. Aussi, j'ignore quels en seront les résultats. Mais quels qu'ils soient, cette grève restera un bel exemple de combativité ouvrière.

L'économie américaine est en pleine expansion, la productivité du travail augmente régulièrement. Pourquoi les travailleurs, qui en sont les artisans, ne bénéficieraient pas de ce progrès économique ? C'est justement pour cela que les travailleurs des transports de New York se sont mis en grève. Leur contrat de travail venant à renouvellement, ils ont demandé trois choses : une augmentation de salaires, la semaine de travail de 32 heures et six semaines de congés payés.

La seule énumération des revendications donne une idée de l'avance des travailleurs américains sur ceux de chez nous. La semaine de 32 heures en quatre jours, soit 4 jours de travail et 3 jours de repos. Voilà ce que demandent les travailleurs new yorkais, alors que nous ne sommes même pas capables de faire respecter la semaine de 40 heures.

Mais la plus belle leçon que l'on peut tirer de cette grève, c'est son unanimité impeccable malgré les pressions d'une opinion publique toujours irritée par une grève des transports en commun. C'est là le résultat de l'unité syndicale, car à New York ce n'est pas comme à Paris, il y a un seul syndicat et non une demi-douzaine. Et c'est cette unité qui donne aux travailleurs le moral et la combativité nécessaires pour faire face à toutes les pressions ou menaces. Ils n'ont pas cédé à l'injonction de la Cour Suprême qui en application de la loi sur les syndicats leur ordonnait de surseoir à la grève. Ils n'ont tenu aucun compte non plus de l'atmosphère qui règne aux Etats-Unis en raison de la guerre du Vietnam. Ils n'ont vu qu'une chose : l'économie américaine est en progrès ; de ce progrès ils sont les artisans, ils doivent donc en bénéficier.

C'est pour cela qu'ils se sont mis en grève. Car si les travailleurs veulent bénéficier du progrès économique, s'ils ne veulent pas se laisser écraser par l'enrichissement de quelques-uns, qu'ils soient patrons ou directeurs, ils doivent lutter. Ils n'ont pas d'autre choix que la lutte ou la décadence.

C'est une belle leçon que nous donnent les travailleurs des transports new yorkais, après celle des travailleurs du Livre de la même ville.

Pierre RIMBERT.

REMOUS A LA C.I.S.C.

Une récente réunion des représentants des organisations affiliées à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.), tenue à Bruxelles en octobre 1965 (qui devait être le Conseil général de l'organisation, mais dont la date a été remise sine die) a mis sous les feux de rampe un fait connu depuis un certain temps : Il y a des remous au sein de l'Internationale chrétienne — comme il y en a ces jours également dans d'autres organisations internationales. Ces remous sont dus surtout à l'évolution du syndicalisme chrétien français et à l'ambition démesurée du syndicalisme chrétien traditionnel de se répandre dans le tiers-monde.

CF.D.T. OU C.F.T.C.

La réunion de Bruxelles a été dominée par un problème de statuts et de procédure : la C.F.D.T. est-elle ou n'est-elle pas la seule affiliée de la C.I.S.C. ? Le groupe scissionniste de la C.F.T.C. a-t-il ou n'a-t-il pas le droit de revendiquer l'affiliation à l'Internationale en tant que deuxième organisation française ? Statutairement il faudrait pour cela l'accord de la première.

Aussi longtemps que la voie de recours contre la décision de la justice reconnaissant la continuité à la C.F.D.T. n'atteint pas une décision définitive, le problème d'affiliation ne se posera pas avec toute son acuité, mais il est d'ores et déjà posé en fait. Les représentants de la C.F.T.C. sont présents en tant qu'observateurs malgré les objections de la C.F.D.T., aux réunions organisées par l'Internationale chrétienne. Ils jouissent en son sein de la sympathie de la plupart, si ce n'est pas de tous les esprits traditionalistes qui continuent de dominer les cercles dirigeants de l'Internationale.

QUE REPRESENTE LA C.I.S.C. ?

Imitant la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.) — communiste — dans certaines de ses mauvaises voies, la C.I.S.C. ne publie ni les chiffres exacts de ses effectifs, ni les sources de son financement. Elle prétend seulement qu'elle représente une bonne dizaine de millions de travailleurs. Prétention démesurée qui ne répond point à la réalité des choses. En fait, les vrais effectifs de la C.I.S.C. n'atteignent pas trois millions et demi, dont deux tiers en Europe où se situe sa force réelle. La plus forte organisation affiliée est la C.S.C. belge, dépassant 800.000 adhérents et majoritaire dans le pays, puis viennent les deux organisations néerlandaises (catholique et protestante) représentant ensemble quelque 600.000, et en France la C.F.D.T. ; en Allemagne, et particulièrement en Italie (syndicat autonome à la Fiat, etc.) — c'est du syndicalisme jaune ; en Autriche, la fraction chrétienne collabore avec d'autres éléments au sein de l'unitaire Fédération syndicale (Oe.G.B.) affiliée à la C.I.S.L.

Dans son ensemble, l'Internationale chrétienne peut prétendre parler au nom de deux millions et demi de travailleurs européens, comparés avec les 25-26 millions de la C.I.S.L. ; au sein du Marché Commun, où son caractère relativement représentatif est reconnu, elle groupe quelque 2.300.000 de travailleurs, comparés aux 14-15 millions de la C.I.S.L. Ces chiffres sont clairs.

En dehors de l'Europe, la C.I.S.C. n'a en général pris racine que dans les pays de langue française, ou plus exactement là où le français reste la langue véhiculaire. C'est le cas dans certains

pays d'Afrique, au Vietnam et dans le Québec. Au grand maximum, les effectifs des organisations de ces pays peuvent atteindre un million (avec 300.000 au Vietnam du Sud, 150.000 en Afrique — surtout Congo-Léopoldville et Madagascar, 100.000 au Canada, 150-200.000 en Amérique latine). Plusieurs parmi ces organisations ont d'ailleurs été créées par l'ancienne C.F.T.C. et continuent à être épaulées par la C.F.D.T. Aussi le rôle de la C.F.D.T. au sein de la C.I.S.C. reste plus grand que celui de ses effectifs propres.

En dehors des pays énumérés, les relations de la C.I.S.C. se restreignent plutôt à des contacts avec des groupes, comités et individus qu'avec des organisations proprement parlant. L'on ne peut toutefois pas nier, dans certains cas, la haute qualité de ces élites, ni une assez large influence exercée sur des travailleurs restés en dehors du secteur organisé. Cette influence est souvent liée à celle du mouvement chrétien dans toute sa variété, dans lequel les Jeunesses ouvrières chrétiennes (J.O.C.) jouent un rôle positif, qui ne correspond souvent pas aux visées de la C.I.S.C.

PEAU NEUVE

Lors de sa fondation au début du siècle, l'Internationale chrétienne remplissait par définition un rôle politique et idéologique : elle devait retirer les masses ouvrières de l'emprise du socialisme et devait fournir les effectifs politiques requis par le suffrage universel pour la promotion des partis chrétiens aux parlements. Avec l'évolution générale, un certain nombre d'objectifs nouveaux se sont ajoutés à ces buts originaux. Dans l'après-guerre, les partis chrétiens, généralement conservateurs entre 1918 et 1939, se sont enrichis d'éléments démo-chrétiens de gauche, et la décolonisation a mis en avant le problème d'accès au tiers-monde. Voici pourquoi le Vatican, surtout depuis le pontificat de Jean XXIII, cherche sur le plan social à dédouaner la tradition réactionnaire de la hiérarchie catholique, par exemple, dans la péninsule ibérique, mais également en Amérique du Sud. Cette modernisation se reflète naturellement non seulement au sein des Conciles réunis à Rome, mais également dans le comportement des syndicats chrétiens.

PLURALISME SYNDICAL

Les perspectives plus larges des syndicalistes chrétiens d'aujourd'hui et la baisse des sentiments anti-religieux dans les mouvements socialistes ont ouvert la voie au rapprochement dans les pays où le pluralisme syndical continue d'exister. Là, où les gouvernements de coalition socialistes-chrétiens sont restés au pouvoir pendant plusieurs années, comme en Belgique, aux Pays-Bas et en Autriche, une collaboration étroite s'est établie, sous diverses formes, entre les différents mouvements.

Certaines organisations dans le tiers-monde ont même renoncé dans leur titre à l'appellation chrétienne et se nomment aujourd'hui l'Union des Travailleurs Congolais (U.T.C.) au Congo-Léopoldville, la Confédération Vietnamienne du Travail (C.T.V.), la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.) dans la province française du Canada. L'une parmi elles, la C.T.V., dont l'écrasante majorité est d'ailleurs bouddhiste, a poussé le rapprochement professionnel jusqu'à l'affiliation de deux de ses fédérations aux Secrétariats Professionnels Internationaux (S.P.I.) En Afrique, les syndicats de la tendance C.I.S.L. et C.I.S.C. co-

existent au sein de la Confédération Syndicale Africaine (C.S.A.), mais en Asie et surtout en Amérique latine l'appareil chrétien lance des attaques vigoureuses contre les affiliés de la C.I.S.L.

Une coopération globale entre les deux tendances s'avère ainsi très difficile, surtout quand on prend à cœur le sort du syndicalisme dans le tiers-monde, qui supporte difficilement les méfaits du pluralisme syndical exporté par la C.I.S.C. des pays traditionalistes d'Europe. Les syndicats dans les pays en voie de développement ont suffisamment de problèmes à résoudre sans s'affaiblir par des divisions internes en face des employeurs et des impératifs du développement économique dictés par les gouvernements de leurs pays respectifs.

ROLE DISPROPORTIONNE

Cette vocation démesurée à l'universalité, ces dépenses immenses des fonds non-syndicaux pour la création et le maintien des appareils régionaux (avec siège pour l'Afrique à Lagos, pour l'Asie aux Philippines et pour l'Amérique latine à Santiago du Chili) ne peuvent qu'irriter. Mais les ambitions de représentativité de la C.I.S.C. se font valoir également dans les institutions internationales à caractère gouvernemental, comme l'O.I.T., les Nations Unies, l'O.E.C.D. et le Marché Commun. La C.I.S.C. aimerait y jouer un rôle égal à celui de la C.I.S.L., mais elle ne devrait pas oublier qu'elle représente le 16^e de ses effectifs sur le plan mondial, le 10^e dans l'Europe libre, le 6^e de sein du Marché Commun. Si elle respectait ces proportions, personne ne lui disputerait son rôle et l'on souhaiterait même une étroite collaboration car, en dehors de l'idéologie divergente, la plupart des points dans les programmes d'action syndicale sont communs.

ACTION PROFESSIONNELLE

La C.I.S.C. a mis sur pied une douzaine de fédérations internationales correspondant en grande partie à la juridiction des Secrétariats Professionnels Internationaux associés avec la C.I.S.L. Aux dires de la C.F.D.T. elle-même (voir rapport d'orientation présenté au Congrès extraordinaire de la C.F.D.T.-C.F.T.C., tenu les 6-7 novembre 1964, par son Secrétaire général, E. Descamps) : « Les Internationales professionnelles de la C.I.S.C. couvrent en fait le Benelux et la France... ce qui limite considérablement leurs possibilités d'action ». Descamps renouvelle des paroles semblables dans le rapport qu'il a présenté au 33^e Congrès confédéral de la C.F.D.T., réunie du 11 au 14 novembre 1965 à Issy-les-Moulineaux. Ce congrès eut notamment à discuter « l'action à l'intérieur des Internationales professionnelles pour que, au moins dans une première étape, les Internationales professionnelles de la C.I.S.C. et de la C.I.S.L. travaillent en commun sur des revendications réalistes pour aboutir à des ententes permanentes pour l'action », surtout sur le plan européen.

Cependant, la C.F.D.T. n'est pas suivie dans ses propositions de collaboration par d'autres organisations de la C.I.S.C., qui veulent à tout prix maintenir le pluralisme syndical, ainsi que leur personnalité propre, contre l'écrasante majorité du mouvement syndical. Toutefois, pour les organisations professionnelles (et même nationales) à tendance chrétienne, les ouvertures réelles en dehors du Marché Commun ne peuvent se faire que vers les puissants syndicats affiliés à la C.I.S.L. C'est d'ailleurs à la C.I.S.L. que l'on trouve la grande majorité des syndicalistes chrétiens et les dirigeants syndicaux catholiques pratiquants les plus connus, comme G. Meany, président de l'AFL-CIO, G. Woodcock, Secrétaire général du TUC bri-

tannique, B. Storti, Président de la C.I.S.L. italienne et internationale, certains Canadiens, la plupart des Irlandais, etc.

En face de la concentration et de l'internationalisation du capital, que les rapports de la C.F.D.T. décrivent d'une manière détaillée, il faut qu'il existe un front syndical uni, comme la C.F.D.T. semble le souhaiter. Mais ce front ne peut être qu'unitaire et le pluralisme syndical ne peut y être considéré que comme un phénomène de transition, pas une fin en soi, surtout pas dans le domaine professionnel. La C.F.D.T. est-elle prête à plaider cette conception au sein de la C.I.S.C. avec toutes les conséquences que cela comporte ?

Charles BOREL.

Quand Descamps parle de la C.I.S.C.

On sait que la C.F.D.T., déconfectionnalisée en France, adhère néanmoins à la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens). Sur ce point particulier, les déclarations d'Eugène Descamps, au récent congrès de la C.F.D.T., nous semblent d'un très grand intérêt :

« ... il faudra que la C.I.S.C. confirme sans ambiguïté si son organisation adhérente en France est bien la C.F.D.T.... ou si la C.I.S.C. considère qu'il faut faire une place aux scissionnistes... nos camarades de la C.I.S.C. doivent savoir que nous serons des clients pas faciles... nous voudrions bien savoir si elle considère qu'elle a vocation mondiale... cela veut certainement dire que la C.I.S.C. doit repenser à la fois sa doctrine, ses statuts et ses orientations générales. Pourquoi ? C'est très simple : il y a 500 millions de chrétiens dans le monde — catholiques, protestants, orthodoxes (remarque de la rédaction : combien Descamps compte-t-il de Français catholiques ?) — et il y a près de trois milliards d'êtres humains. Il est bien entendu que si nos camarades d'Asie qui nous ont envoyé un télégramme hier et qui s'appellent « Fraternité des Travailleurs asiens » veulent bien travailler avec la C.I.S.C... il leur est très difficile, disons inacceptable, d'être dans une organisation dont l'article premier ou l'article 2 se réfère à la doctrine d'une religion qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent mal... Nous avons, à la C.I.S.C., posé un certain nombre de problèmes et, parmi ces problèmes, celui des internationales professionnelles. Nous pensons en effet que s'il convient de reconnaître que des confédérations internationales libres, à caractère interprofessionnel, ont encore des raisons pratiques et idéologiques d'exister en coopérant entre elles (et je pense à la C.I.S.C. ou à la C.I.S.L.), au niveau des professions et industries, il est indispensable que l'on tienne compte que, sur les problèmes concrets, précis, par exemple le développement des entreprises d'automobiles en Europe et dans le monde, la politique pétrolière dans le monde... le fait d'appartenir à la C.I.S.C. ou à la C.I.S.L. importe peu... »

COMMUNIQUE

Nous recherchons pour compléter notre collection, les numéros suivants de « la Révolution prolétarienne » :

N^{os} 1 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 (année 1925).

N^o 41 (1^{er} septembre 1927).

N^{os} 93 et 94 (1^{er} - 15 décembre 1929).

N^{os} 104 — 107 (15 mai - 1^{er} juillet 1930).

N^{os} 468 — 469 (janvier, février 1962).

N^o 499 (novembre 1964).

LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

En principe le Congrès de l'A.F.L.-C.I.O. qui se réunit tous les deux ans est souverain.

Il élit son **Conseil Exécutif** formé du Président (Meany), du trésorier-secrétaire (Schnitzler) et de 27 vice-présidents, dont Walter Reuther qui est chargé du département des syndicats d'industrie, ce qui lui donne une position exceptionnellement forte. Ce conseil se réunit tous les 4 mois.

Entre-temps le Président et le Trésorier-secrétaire, assistés, à titre consultatif, de Reuther et cinq autres vice-présidents, expédient les affaires de la Confédération. La réunion du Bureau des 8 personnages, nommée assez improprement le **Comité Exécutif**, a lieu tous les deux mois.

Pratiquement c'est le Président avec son état-major d'économistes, de statisticiens, de juristes, de journalistes et de lobby (sans compter les gardes du corps) tous embauchés par lui, qui règlent tout.

Une fois par an les Présidents des principales fédérations se réunissent en commun avec les 29 membres du Conseil Exécutif dans un **Conseil général** pour un contrôle de la gestion de la Confédération.

Ces présidents de fédération (elles se disent internationales quand elles débordent sur le Canada ou l'Amérique du Sud) élus par leurs Congrès fédéraux respectifs, sont, plus encore que Meany, des potentats pratiquement incontrôlés. Comme lui, ils embauchent les membres de leur brain-trust et, de plus nomment les « Business agents » chargés de l'administration des différentes « Local Unions », les sections syndicales qui peuvent avoir de dix membres à 65.000, comme chez Ford.

Ces **Business agents** que le **rank and file** (les militants de la base) persiflent en les nommant les **porkchoppers** (les mangeurs de côtelettes de porc) sont chargés de veiller à l'application des tarifs, de régler les questions du placement, ainsi que des relations diverses avec les employeurs et le N.L.R.B. En revanche les « stewards », eux, élus au bulletin secret, par les membres des « local », transmettent à la direction syndicale les revendications de la base.

Horizontalement les syndicats se rencontrent dans des City, District, et State Councils, l'équivalent de nos Unions locales et départementales.

On comprend aisément que dans ces grandes fédérations, fortement centralisées, avec leurs présidents quasi inamovibles, tenant fortement en main l'appareil bureaucratique du syndicat qui dépend de lui, la démocratie soit surtout un thème à discours. Tous comme dans nos syndicats politisés 12% seulement des adhérents assistent à leurs réunions. Les Congrès votent massivement comme ceux de notre C.G.T., la confiance à la Direction. Les Présidents n'ont même pas besoin d'interpréter la charte du syndicat, comme cela est arrivé parfois, ni de truquer les élections. (259) Ils peuvent statutairement empêcher de voter tous ceux qui sont en retard volontairement ou non de leurs cotisations. Pourtant les opposants, qui le sont le plus souvent pour des raisons personnelles, pouvaient déjà avant la nouvelle loi, qui ne changera pas grand-chose dans ce domaine, demander le contrôle d'une association du dehors, dite **l'Association des Scrutins honnêtes** (186) dont le verdict, sauf rarissimes exceptions, est accepté de tous. (Voilà une idée à retenir pour libérer nos syndicats de la colonisation politique).

Le pouvoir de ces « bons tyrans » qui se dispu-

tent la popularité parmi les ouvriers, est énorme. Un jeune mineur qui avait osé traiter John Lewis de dictateur, avait été suspendu du syndicat pendant 4 mois et ne put retrouver son travail qu'après avoir fait amende honorable. On cite aussi ce mot de Dubinsky, grand bonze du syndicat de la confection, qui s'étonnait de la vivacité des débats à un Congrès de l'Automobile : « Mon syndicat aussi est démocratique, disait-il, mais les camarades savent qui est le patron ! »

Pourtant le grand sociologue Merlyn Pitzle écrivait : « C'est une grosse erreur de prétendre que les mineurs américains sont les créatures de John Lewis. On serait plus près de la vérité en pensant que Lewis est la créature des mineurs. Mais il serait encore plus exact de dire que les mineurs et Lewis sont faits les uns pour l'autre. » (cité par Waline).

On est tenté de penser la même chose des autres leaders syndicaux. De Walter Reuther, ancien mécano qui s'était révélé un grand organisateur lors des occupations d'usine en 1936-37, Waline dit : « S'il veut s'imposer, ce n'est pas par simple goût du pouvoir, c'est parce qu'il croit à ses idées et, à travers elles, à son devoir. »

D'ailleurs Robert Kennedy lui-même reconnaît que : « Le mouvement syndical aux Etats-Unis est une énorme machine à l'impulsion vivante et humaine, et, à ce titre, sujette à erreur. A quelques exceptions près, cependant, les hommes qui la dirigent sont honnêtes et dévoués. »

Ceci méritait d'être souligné, surtout venant de lui. Xavier Blanc-Jouvan aussi constate que « Malgré la diminution actuelle du nombre de grèves violentes, il est évident que la proportion de journées de travail perdues pour fait de grève est plus grande aux Etats-Unis que dans tous les autres pays. Et notamment en France. »

Et d'après Crozier ces chefs restés combattifs vont jusqu'à déclencher en sous-main des grèves sauvages quand ils veulent améliorer une convention, quitte à laisser renvoyer les meneurs qu'ils recasent par ailleurs.

Autre particularité du régime intérieur américain, la direction syndicale peut faire placer légalement sous tutelle une section mal gérée ; cela permet d'éliminer un racketier qui se serait infiltré dans le syndicat, mais aussi de neutraliser un oppositionnel. C'est ainsi que chez les mécaniciens deux sections en opposition étaient restées 29 ans sous tutelle, sans élections ! La nouvelle Loi du Travail empêchera ces abus, mais ne supprime pas la mise sous tutelle ; on se demande pour-quoi.

Pour se protéger des gangsters patronaux tous les grands syndicats ont leurs hommes de main. Les petits syndicats, parfois d'une profession différente, peuvent chercher la protection d'une grande organisation ; c'est ainsi par exemple que, une entreprise d'appareils sanitaires s'est affiliée au syndicat de l'automobile de Reuther, et un syndicat de « cotillons » aux Teamsters.

Quand il y a grève le syndicat envoie des « organizers » au secours des syndiqués, pour organiser les piquets de grève, les « conduites de Grenoble » aux jaunes, et autres actions directes.

Dans la grève de l'entreprise Kohler un de ces « organisateurs » de Reuther, gaillard pesant plus de 100 kg rossa d'importance un consommateur dans un bar en le laissant sur le carreau. (350) Il fut condamné, mais en pareil cas le syndicat paie

sa défense, paie le salaire pendant le séjour en prison, et réembauche l'organisateur à sa sortie. Rappelons que la nouvelle loi lui fixe un délai de 5 ans avant sa réembauche. A plusieurs reprises Robert Kennedy critique cette tradition, notamment quand il s'agit de fonctionnaires syndicaux accusés de « détournements ». Or si les syndicats américains défendent dans tous les cas leurs employés, c'est qu'ils sont mieux placés pour distinguer un délit réel, d'un « détournement » au profit de la caisse noire, voire d'une provocation policière. A ce sujet nous avons déjà vu au début de cette étude et nous le verrons plus loin encore, que des membres de la Commission, et Robert Kennedy lui-même, recouraient à la provocation pour perdre certains dirigeants syndicaux.

Dans la même grève, chez Kohler, menée par le syndicat de Reuther, un autre organisateur, aidé de deux grévistes, assomma un vieux et son fils ; il y eut d'autres corrections à plusieurs contre un seul, des chahuts devant les maisons des jaunes, des menaces la nuit par téléphone. Mais il ne faut pas oublier que c'est dans cette même entreprise qu'à la grève précédente les gangsters payés par les patrons tuèrent 2 grévistes et en blessèrent 47 autres dans le dos. Cette fois-ci 2 % des piquets de grève étaient des organisateurs envoyés par le syndicat, ce qui, sur un personnel de 4.200 ouvriers, formait encore une belle équipe de plusieurs dizaines d'organizers bien entraînés. On comprend que les membres de la direction, qui pourtant avant la grève s'étaient entraînés à tirer sur des cibles à forme humaine, se tinrent tranquilles.

Interrogé devant la Commission à propos de ces incidents Reuther répondit tranquillement : « ...les piquets de grève ne sont pas faits pour rien... » (370)

C'est bien pour cela que la nouvelle loi du Travail les interdit.

Bien entendu les syndicats n'embauchent pas pour cette besogne des enfants de cœur, car en face d'eux ces hommes trouvent les gangsters stipendiés du patronat. De plus, dans certaines corporations, la différence est difficile à établir entre l'ouvrier qui a eu des ennuis occasionnels avec la police, et le racketter qui, lui, travaille occasionnellement. En voici un cas : le neveu de Hoffa, Kierdorf, avait été condamné pour attaque à main armée. A sa sortie de prison Hoffa l'avait nommé « Business agent » d'un « local » de teamsters. « Un règne de terreur commença pour les petits commerçants : incendies, dynamitages, attaques à main armée faisaient partie des méthodes d'organisation. » Il s'agissait de gonfler la trésorerie de cette section locale douteuse par des méthodes de gangsters. Au cours de l'une de ces expéditions, visant à incendier une teinturerie dont le propriétaire s'était montré récalcitrant, Kierdorf se transforma accidentellement en torche vivante. Il mit plusieurs jours à mourir. L'avocat général, homme pieux qui faisait entrer le Bon Dieu dans sa profession l'ayant exhorté : « Vous allez rencontrer le Créateur, votre Dieu. Soulagez votre conscience, dites-moi ce qui est arrivé. » De ses lèvres brûlées, l'organisateur l'envoya paître et lui fit cette réponse digne de Ravachol : « Allez voir vous-même ! » (120).

On comprend que la seule présence d'un tel « organisateur » peut singulièrement abrèger des pourparlers difficiles. C'est ainsi que les dirigeants de l'Empire State refusaient de signer avec le chef teamster Hickey les 25 cents d'augmentation que celui-ci demandait pour ses syndiqués. Hoffa reprit les pourparlers et proposa d'échelonner l'augmentation sur un an. Refus. Sur deux ans. Refus encore. Alors Hoffa fit venir son ami Dio, racketter connu, dont la presse vient de nous annoncer

son appartenance à la Mafia. Dio l'aborda devant ces messieurs, et, narquois, proposa ses services. Les dirigeants de l'Empire State s'empressèrent de signer avec Hickey pour les 25 cents sans échelonnement...

Ces méthodes d'intimidation, pratiquées depuis toujours, nous l'avons vu, par les patrons ne sont pas limitées aux dockers et aux teamsters. « Ainsi, à New York, les enfants d'un chef d'entreprise furent menacés de mort sur le chemin de l'école, si leur père ne se pliait pas aux exigences d'un syndicat, nous apprend Robert Kennedy sans préciser s'il s'agissait d'une action concertée ou de paroles en l'air lancées par des éléments irresponsables. Des représentants patronaux également furent menacés et maltraités par des dirigeants syndicaux. » (277) La même chose est bien arrivée un jour au directeur de Berliet.

Tout comme certains gangsters au service des patrons avaient fini par prendre la place de ceux-ci, du côté syndicat certains organisateurs ont fini par user de la violence pour leur propre compte. A ce sujet Robert Kennedy s'est fait un malin plaisir de rapporter un dialogue entre le sénateur Goldwater et George Bender, ancien sénateur républicain nommé par Hoffa à la tête d'une Commission d'épuration antiracket du syndicat des Teamsters.

Sénateur Goldwater. — Prenons par exemple un individu comme Flimco à Chicago (il s'agit du dirigeant corrompu de la section 777). Il ne fait certainement pas honneur au mouvement syndical. As-tu suggéré quelque chose à ce sujet ?

B. — Franchement, non. Je ne me suis pas occupé de cette affaire. A propos, sénateur Goldwater, il y a de drôles de personnages dans le parti républicain.

Sénateur Goldwater. — Quoi ?

B. — Je connais dans le parti républicain certains personnages qui ne feraient pas bonne figure, si on les soumettait à ce genre d'examen.

Sénateur Goldwater. — Oui, mais ils ne sont pas élus.

B. — Mais, si, beaucoup le sont. » (84)

Les syndicats de l'A.F.L.-C.I.O. ont réagi contre les racketters. Pour d'autres syndicats la loi Hobs contre le racketting dans les syndicats ne semble pas avoir été assez efficace. La nouvelle loi ne fera guère mieux. C'est qu'il faudrait sans doute, tarir la source même de cette corruption, qui se trouve dans la religion de l'argent, et cela, plus particulièrement du côté patronal. Aussi longtemps que celui-ci emploiera gangsters et corruption, les syndicats seront tentés de riposter de même.

Ceci dit il est infiniment regrettable que le climat de violence extérieur se répercute parfois sur le fonctionnement intérieur des syndicats. Il est arrivé que des opposants, qu'on n'avait pas réussi à engluer dans la procédure indiquée plus haut, furent matraqués comme le fit faire le président des Boulangers (252), voire abattu comme cela arriva à Ziegler, qui s'opposait au président des Mécaniciens, sans que l'on puisse trouver les coupables.

Il est même arrivé que des « organisateurs » usèrent de la manière forte pour faire respecter la discipline syndicale, ce qui est particulièrement révoltant, quand il s'agit, non pas de tactique syndical, mais d'appliquer des « contrats d'amoureux » au seul bénéfice des chefs acquinés avec les patrons. En pareil cas, d'outils de libération que sont les syndicats, ils deviennent carcans d'oppression, tout comme les syndicats intégrés au service d'une oligarchie, où les syndicats « courroies de transmission » d'un Etat. Le danger subsistera aussi longtemps que le prolétariat ne s'occupera pas plus activement de ses propres organisations.

LES SYNDICATS ET LA « JUSTICE »

Tout comme le patronat encore les syndicats ont aussi leurs avocats spécialisés.

« ...Pour maintenir au pouvoir les dirigeants syndicaux, ces avocats sont capables de tout, depuis les manœuvres dilatoires jusqu'à la citation de faux témoins. » (32)

Il n'y a en effet aucune raison pour que les avocats des syndicats soient plus honnêtes que ceux des patrons. Parfois, comme nous l'avons vu, ce sont les mêmes, ce qui facilite les transactions, sinon les « contrats d'amoureux ». Parfois aussi, ils jouent le double jeu, comme Cye Cheasty, dont il sera question plus loin, qui attira Hoffa dans un guet-apens (68-69) ; ou ce Williams qui déblatérerait sur son client auprès des journalistes ; ou cet Eddie Cheyfitz qui renseignait Robert Kennedy sur le système de défense envisagé par son client... encore que dans ce cas il n'est pas certain que cet avocat n'ait pas pratiqué machiavéliquement de l'« intoxication psychologique » au service de Hoffa.

Le dévouement même des autres était affaire de métier. « Quelques-uns d'entre eux, qui étaient du côté des syndicats, ne voyaient dans leur client qu'un homme qui avait beaucoup d'argent, et non un dirigeant syndical. » (289)

« Cependant — et c'est heureux — les syndicats se sont assurés la collaboration de plusieurs avocats capables et talentueux, des hommes comme Arthur Goldberg, conseil de l'A.F.L.-C.I.O., qui a pris à cœur la montée du mouvement syndical et qui s'est dévoué à sa cause en vue de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs. » (292)

Et Robert Kennedy cite encore entre autres l'avocat du syndicat de Reuther.

Tout comme les patrons encore, les syndicats arrosent la presse et les fonctionnaires. Aux juges et hommes politiques, ils promettent par surcroît leur appui non négligeable pour les élections.

Dans une affaire où trois organisateurs des Charpentiers étaient impliqués un procureur déclara, à l'ébahissement général, le Tribunal non compétent. (268, 269).

LES SYNDICATS ET LA POLITIQUE

Traditionnellement les syndicats américains se disent apolitiques. Mais s'il est vrai qu'aucun parti n'a réussi à les coloniser, et s'ils n'ont jamais déclenché de grèves politiques, nous allons voir que ce n'est pas pour autant qu'ils se désintéressent de la politique.

Officiellement, tout comme les patrons républicains, ils se disent encore partisans de la « libre entreprise » capitaliste. A les entendre leur rôle se limiterait à celui de porte-parole et de fournisseur de la main-d'œuvre, tout comme cela se passe dans la presse parisienne où les syndicats sont à la fois organisation de défense et bureau de placement. Samuel Gompers, qui fut président de l'A.F.L. de 1886 à 1924, alors que celle-ci était encore contre les lois sociales considérées comme une ingérence dangereuse de l'Etat, avait formulé ainsi sa « philosophie syndicale » :

« L'A.F.L. se déclare nettement et sans équivoque pour la défense et le maintien de l'ordre existant, pour son développement et son amélioration. »

Le C.I.O., à sa création en 1935, eut une position plus nuancée ; il était pour la « libre entreprise » contre les étatisations et les municipalisations, mais pour un dirigisme non-bureaucratique. Ce n'est pas pour rien que le C.I.O. de J. Lewis fut considéré pendant un temps comme le « parti » de Roosevelt. (M. Crozier).

Leur anti-étatisme n'empêche pas les deux Cen-

« Notre enquête a aussi stigmatisé, dans un Etat ou dans une ville, certains hauts fonctionnaires qui ont trahi les devoirs de leur charge, en évitant de faire appel à la police, à cause de pressions politiques, de malhonnêteté ou d'incapacité. » (397)

« L'enquête dans le Tennessee... provoqua la mise en accusation d'un juge et le déplacement de quelques fonctionnaires. » (400)

Ce sont là évidemment des faits extraordinaires dans un pays où pendant tout un siècle les juges interprétaient systématiquement la loi en faveur des employeurs.

« L'enquête... sur Dave Beck, à Seattle, renversa la puissance d'un homme politique qui avait dominé les affaires du pays. » (400)

« A un juge de l'Etat du Michigan, il (Hoffa) avait, par l'intermédiaire d'une société de relations publiques, fait des versements pour sa campagne de réélection. Les deux fils de ce magistrat, qui étaient avocats, reçurent aussi des sommes d'argent de l'un des avocats des teamsters, George Fitzgerald. » (97)

« Jimmy Hoffa se débrouilla avec la Commission parlementaire en 1953, avec celle de 1954, et s'arrangea de tout avec tous. Pour lui, l'argent, l'influence, les pressions politiques, ou un mélange des trois, peuvent résoudre n'importe quel problème. Un jour, il dit à un journaliste de Washington, Clark Mollenhof : « — Chaque homme a son prix. Quel est le vôtre ? » (86).

On comprend que pour libérer discrètement les sommes énormes nécessaires à ces « arrangements » les comptables et trésoriers des syndicats, sous la responsabilité de leur président, aient été obligés de faire pas mal d'acrobaties dans leur comptabilité. Aussi n'est-ce pas étonnant, par exemple, que, malgré les révélations de la Commission au sujet de prétendus « détournements » atteignant le chiffre rond de 9 millions et demi de dollars (213) les Teamsters soient restés fidèles à leur président. (399) La nouvelle loi réussira-t-elle à paralyser cette action « spéciale » des syndicats ?

trales rivales d'être, pendant les deux guerres mondiales, interventionnistes, avec tout ce que cela comporte de collaboration avec le gouvernement.

Mais derrière ce conformisme de façade, et malgré des contradictions flagrantes, la lutte sociale a continué à se mener, active. Dans un rapport des Trade-Unions anglais, on peut lire : « les syndicats américains croient aux résultats plus qu'aux théories » et M. Marjolin précise : « les militants ouvriers ont agi d'abord et expliqué ensuite. » (cités par P. Waline).

C'est cette absence d'idéologie, permettant de faire le front unique anti-patronal derrière le syndicat majoritaire et de serrer la réalité de près, sans préjugé doctrinal, qui fut un des facteurs les plus importants, après la Loi Wagner, de l'ascension prodigieuse des syndicats.

Or le vieux Meany, Monsieur Jourdain d'un nouveau genre, rejette « les vieux arguments usés au nom desquels les programmes sociaux sont du socialisme. » A moins qu'il ne joue à l'imbécile.

En effet dans le programme législatif adopté par la conférence de l'A.F.L.-C.I.O. du 11-14 janvier 1965, il n'y a que les 4 premiers paragraphes et le treizième qui soient strictement syndicaux et encore :

1) Modification de la Loi Taft-Hartley en ce qui concerne le « droit au travail » ;

2) Adoucissement des restrictions aux droits

d'organisation et aux piquets de grève des dernières lois ;

3) Assurances sociales généralisées ;
4) Généralisation du salaire horaire minimum porté à 2 dollars (10 F lourds) et semaine de 35 heures.

Tout le reste est d'ordre général, donc politique ;

5) Financement fédéral de l'enseignement, des constructions scolaires et de l'attribution des bourses ;

6) Création d'un ministère du Logement et des Affaires urbaines : transports en commun, réfection des quartiers pauvres, etc. ;

7) Développement des services publics : centres culturels, adduction d'eau, égouts, etc. ;

8) Développement des régions stagnantes et création de nouvelles ressources ;

9) Développement du système sanitaire : hôpitaux, centres de recherche, formation médicale professionnelle, etc. ;

10) Appui donné au programme du Président pour la lutte contre la pauvreté et pour la « grande société » !

11) Suppression de l'impôt indirect, et mesure contre les fraudes fiscales des possédants ;

12) Protection du consommateur : emballage, prêt, prix des médicaments, etc.

13) Assurer aux travailleurs immigrants un minimum vital ;

14) Développement du commerce extérieur et de l'aide aux pays étrangers (on évite le terme péjoratif de sous-développé) afin d'assurer le développement à l'échelon international de normes d'emploi équitables.

Comme on voit, il s'agit là d'un programme législatif qui pourrait parfaitement servir pour la campagne électorale d'un parti socialiste.

Evidemment, il n'y est pas encore question de la participation à la gestion ; jusqu'à présent ce n'est guère que Reuther qui ait posé la question du contrôle financier lors de la grève de 1945 à L. General Motors. Il dut battre en retraite. Le patronat ne s'y trompa pas. Dès 1940, M. G. Romney, directeur général de l'Association des fabricants d'automobiles, avait dit de lui : « C'est l'homme le plus dangereux de Detroit, parce que personne n'est plus habile que lui à installer la révolution sans avoir l'air de troubler les formes actuelles de la société. »

Aussi sommes-nous très sceptiques quand M. X. Blanc Jouvan écrit : « Malgré une tendance indiscutable à l'institutionnalisation, la négociation collective est aujourd'hui plus vivante que jamais ; elle apparaît comme l'un des obstacles majeurs qui empêchent les Etats-Unis de s'engager sur la voie du socialisme, et elle constitue la sauvegarde essentielle du système de libre entreprise. »

Le « collective bargaining » sera plutôt la voie qui mènera les syndicats, dialectiquement, par « des quantités ajoutées à des quantités, à une autre qualité », c'est-à-dire à une transformation totale de la société. La « libre entreprise » appartient déjà virtuellement au passé. Tout comme en Russie où une phraséologie communiste cache mal la réalité technocratique qui s'est développée, de même aux Etats-Unis, la phraséologie « libre entreprise » a du mal à masquer une réalité technocratique que certains espèrent transmuter en socialisme.

Reuther n'est d'ailleurs pas le seul à avoir des visées en ce sens, puisque l'A.F.L.-C.I.O., ménageant l'avenir, a refusé de signer les 32 points du « management » par lesquels les patrons voulaient garantir leur autorité pour le futur.

Mais il y a les syndicalistes anti-étatiques que

la dictature des technocrates de l'Administration inquiète.

Philip Murray, l'ancien président du C.I.O., déclara à un journaliste français « Les grèves perdent leur sens et leur puissance si le travailleur est placé en face d'un gouvernement-patron, car il n'est guère possible de faire la grève quand on se trouve devant les forces militaires et les tribunaux de l'Etat. Or, le droit de l'ouvrier de faire la grève, ou de s'embaucher où il le désire, est le roc même sur lequel est établi notre mouvement syndical. » (P. Waline).

Frank Tannenbaum, dans sa **Philosophie du Travail**, cherche une issue à ces contradictions en préconisant la relève de l'Etat planificateur par les syndicats : « La société anonyme et le syndicat fusionneront éventuellement, espère-t-il, dans une association commune et cesseront d'être une maison divisée. C'est ainsi seulement que les hommes s'identifieront les uns avec les autres et qu'un sentiment communautaire viendra à nouveau régler la vie des hommes et doter chacun de droits et de devoirs reconnus par tous. »

C'est un vœu pieux qui a dû faire sourire d'indulgence les technocrates de l'Etat !

LES DEUX PARTIS

En attendant l'Etat devient de plus en plus envahissant et les démocrates (et pas seulement les dixocrates : démocrates réactionnaires du Sud) s'allient aux républicains pour voter des lois anti-syndicales.

« Cramponnés à « suprématie blanche », les démocrates du Sud sont plus conservateurs que les républicains de l'Est... En fait il n'existe pas deux partis nationaux mais deux partis dans chacun des 50 Etats. » (C. Julien)

C'est pour cela que jusqu'à présent, sauf rares exceptions (en 1924, l'A.F.L. pour Bob La Follette et le C.I.O. pour Roosevelt, en 1936), les syndicats avaient pratiqué « la récompense pour les amis et la punition pour les adversaires » sans se préoccuper à quel parti ils appartenaient. Déjà avant la fusion, chaque centrale avait son comité d'action politique. Ils se sont unis dans le C.O.P.E. (Committee on Political Education). C'est un véritable « parti travailliste » avec cotisations à part, sauf qu'il ne présente pas encore de candidats.

Dans tous les Etats le C.O.P.E. a son Comité d'éducation politique, avec des agents électoraux par région, et des responsables par arrondissements (precinct captains), et même par quartiers, qui pratiquent le porte-à-porte (door-to-door bell ringing campaign). Les chefs syndicaux font partie du comité électoral des candidats amis, républicains ou démocrates. Si la loi interdit à présent de verser, comme le fit J. Lewis pour la réélection de Roosevelt en 1936 d'importantes sommes (500.000 dollars : 2.500.000 francs lourds !) pris sur les fonds syndicaux, les « comités d'éducation » ont quand même collecté pour les élections de 1954 près de 2 millions de dollars. En plus de cela les « comités d'éducation » auxquels participent beaucoup de femmes font campagne pour que les ouvriers s'inscrivent sur des listes électorales. En effet, selon les milieux, il y a de 30 % à 70 % d'abstentionnistes. (C. Julien) Les campagnes d'éclaircissement du C.O.P.E. s'adressent, en plus des syndicats, aux législateurs et au grand public. Lobby, groupes de pression, communiqués à la presse, Radio, T.V., magazines, brochures, tous les moyens sont employés pour rassurer le « public » sur l'espérance d'un avenir meilleur.

A l'approche des élections le C.O.P.E. dresse des tableaux avec les élus qui se représentent ; des explications sont données pour définir la position des syndicats à l'égard de telle ou telle loi ; puis

avec des signes, faciles à comprendre, on indique comment les sénateurs et les représentants ont voté.

« Ces tableaux montrent bien qu'un démocrate n'est pas nécessairement plus « libéral » qu'un républicain ». (C. Julien)

Les syndicats invitent évidemment leurs adhérents à voter pour les « amis des syndicats ».

C'est ainsi qu'aux élections de 1958 furent élus 172 sur 277 représentants amis ; 23 sur 30 sénateurs amis ; et 16 sur 22 gouverneurs amis.

Comme le note C. Julien, malgré une majorité « d'amis » dans les deux chambres (56 sur 98 sénateurs et 221 sur 436 représentants) les syndicats ont essuyé la grave défaite de la nouvelle loi du Travail.

POUR UN PARTI TRAVAILLISTE

Au Congrès national de l'A.F.L., en octobre 1948 un programme pour 12 ans fut développé afin de mettre sur pied un parti travailliste, qui, comme en Angleterre serait l'émanation des syndicats. Mais le Congrès, finalement le repoussa ; le Congrès du C.I.O. fit de même.

Pourtant Jacob Patofsky, leader du C.I.O., devait déclarer peu après : « Si le parti démocrate manque à ses promesses, le Travail fera sa propre politique. La nécessité d'un troisième parti deviendra alors aiguë. »

A la même époque Walter Reuther était pour la formation « d'un vrai parti progressiste. » Mais peu de temps après, à la convention de son syndicat, il changeait de position et exprimait le vœu que le système des deux partis se transformât de telle sorte qu'un parti progressiste, soutenu par les fermiers et les travailleurs s'opposât à un parti conservateur, ce qui lui valut une lettre de félicitation de M. Truman... » (P. Waine).

Aujourd'hui encore, Reuther déclare qu'un troisième parti ouvrirait « ne pourrait pas réussir » « car il ne pourrait gagner à sa cause » les fermiers et les patrons des petites entreprises. Ce revirement est-il dû à l'espoir utopique d'être le candidat des démocrates à la présidence des USA, candidature qui n'est guère concevable maintenant que le prolétariat recule numériquement devant les « White collars » ; ou bien est-ce un froid calcul stratégique dans lequel entre le souci de ne pas effaroucher l'opinion publique ? Il est sûr que bien des tentatives ont échoué depuis qu'en 1828 les premiers partis ouvriers essayèrent de se constituer, en passant par la tentative du socialiste Eugen Debs qui, en 1912 récolta (1 million de voix) pour finir par la dernière, du cryptocommuniste Henry Wallace, en 1948.

C. Julien écrit : « La loi Taft-Hartley généraait d'ailleurs beaucoup les syndicats s'ils essayaient de susciter un parti dont ils constitueraient l'armature principale. Cette tentation deviendrait pourtant très forte si l'A.F.L.-C.I.O. ne parvenait pas à faire entendre ses désirs politiques avec suffisamment d'autorité au Congrès. »

Les événements nous diront si la récente trahison des « amis » démocrates et républicains incitera les syndicats à suivre la voie des syndicalistes anglais en créant leur propre parti travailliste.

LES SYNDICATS ET LES COMMUNISTES

Le fait que les syndicats américains aient réussi à échapper à tous les noyautages, le socialiste, le catholique et le communiste, qui pèsent si lourdement sur nos organisations syndicales semblent donner assez de chances à une tentative travailliste.

L'Association of Catholic trade-unionists, qui a ses écoles, ses aumôniers et ses journaux, a aidé Reuther, parfois en opposition avec la hiérarchie

de l'Eglise ; elle combat également les communistes, mais sans arriver à se développer sérieusement, malgré un esprit religieux admis dans les syndicats. Au début Reuther lui-même sentait le fagot. Dans son livre R. K. indique : « Nous parlâmes de Walter Reuther. Cheyfitz (un avocat des Teamsters) me dit qu'il l'avait rencontré en Russie en 1933. Cheyfitz n'appartenait plus au parti communiste depuis plusieurs années — mais il n'était pas certain qu'il en fut de même pour les frères Reuther. » (25)

Les communistes dont le noyautage de l'A.F.L. avait échoué une première fois avec la Trade Union Education League (1920) et une deuxième fois avec la Trade Union Unity League réussirent en revanche leur infiltration dans le C.I.O. qui accepta leurs militants comme cadres. Mais après que Reuther, édifié sur le stalinisme, eut réussi, en 1947, l'épuration de son syndicat, tout le C.I.O. le suivit en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une lutte contre la « gauche » mais d'une lutte contre « l'aile orientale ».

De 1949 à 1950, après avoir quitté la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale) d'obédience communiste pour se rallier à la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres), le C.I.O. exclut 11 syndicats communistes dont il récupéra beaucoup d'adhérents. En 1957 il restait 4 syndicats communistes dont les effectifs étaient tombés de 875.000 lors de leur expulsion à 300.000.

L'A.F.L.-C.I.O. a créé une Commission de Moralité (Committee on Ethical Practices) dont la tâche constante est de lutter contre le noyautage et la corruption. Reuther lui-même ne semble pas avoir gardé beaucoup d'estime pour ses anciens camarades. Devant la Commission il devait répliquer à Goldwater, qui avait déclaré qu'avec son syndicat U.A.W. il constituait un danger plus grand que les sputniks : « ...Les Russes sont capables de tout : trahison, immoralité, manque d'humanité, tout ce qui relève de sentiments avilissants... » (372)

Il est difficile de croire qu'une telle déclaration ne soit dictée que par des considérations de tactique.

L'A.F.L. avait refusé d'adhérer à la F.S.M. en disant que les syndicats au-delà du rideau de fer n'étaient que des « courroies de transmission » aux ordres des Etats totalitaires et non des organisations de défense ouvrière. George Meany, l'actuel Président de l'A.F.L.-C.I.O. va jusqu'à tonner contre les patrons américains qui veulent commercer avec les Russes.

« L'idée que certains pourraient améliorer leurs affaires et leurs profits en faisant du commerce avec ceux qui voudraient nous anéantir tous, ne tient tout simplement pas debout. Si nous perdons la guerre froide, si le communisme totalitaire engouffre le monde entier — comme Moscou en chérit l'espoir — non seulement le syndicalisme mais le patronat, les profits et tous les aspects de notre système disparaîtront complètement. Aucun groupe particulier aucun élément de notre société ne seront épargnés. A la lumière de ces faits je suis étonné de voir les dirigeants de l'industrie américaine réclamer l'expansion du commerce et l'attribution de crédits à long terme aux régimes communistes. »

(Discours de remerciement après l'attribution du prix « Liberté » qui lui fut décerné pour son action en faveur des réfugiés de l'Est. Bulletin de l'A.F.L.-C.I.O., février 1965.)

L'A.F.L.-C.I.O. ayant l'habitude d'adopter en politique étrangère la position du Département d'Etat, reste à voir quelle sera l'évolution de Meany si le danger chinois devait encore rapprocher Russes et Américains.

M. LIME.

(Fin au prochain numéro).

Un document à afficher dans tous les lieux

QUAND IL N'Y AVAIT PAS

La R.P. a eu la chance d'avoir communication d'un document révélateur de la condition ouvrière au siècle dernier dans la filature d'Amilly, près de Montargis.

Le texte se passe de commentaires.

Précisons, cependant, que les salaires étaient, au grand maximum de deux francs par jour, et pouvaient descendre à cinquante centimes pour les femmes. (Pour les enfants c'était encore moins).

La journée de travail dépassait généralement douze heures. Et, bien entendu, il n'y avait pas de repos hebdomadaire.



Article Premier. — Aucun ouvrier ne sera admis sans être muni d'un livret revêtu des formalités exigées et libre de redevances ; ces livrets restent déposés au bureau.

Art. 2. — Le règlement sera affiché dans chaque atelier, de cette façon aucun ouvrier ne pourra ignorer les diverses obligations qu'il contracte par le fait même de son admission dans l'établissement.

Art. 3. — Tout ouvrier ne peut quitter l'établissement sans prévenir quatre semaines d'avance, à défaut de quoi il perdra tout le salaire qui lui sera dû au moment de sa désertion, lequel salaire sera acquis à la Caisse spéciale de secours de l'établissement ; les déclarations de congé ne seront reçues que les jours de paie, et il ne pourra en être fait plus de deux le même jour par les ouvriers d'une même catégorie.

Art. 4. — Le commencement, la fin du travail, ainsi que l'heure du repas seront annoncés par une sirène. Aucun ouvrier n'est admis après la fin du tintement.

Art. 5. — Tout ouvrier doit reconnaître l'autorité des contremaitres et surveillants et leurs obéir en ce qui les concerne ; en cas de désobéissance et d'insubordination ou de réponse insolente à l'un de ces préposés, l'ouvrier qui en sera convaincu sera puni d'une retenue de un à trois jours de travail, suivant la gravité de la faute.

On peut ainsi mesurer le chemin parcouru par le syndicalisme. Ce qui n'empêche pas de penser à

S ENCORE DE SYNDICATS

Art. 6. — Aucun ouvrier, sous peine d'une retenue de un franc, ne peut sortir de l'établissement pendant le temps du travail sans une permission par écrit délivrée au bureau. Il est également défendu sous peine de cinquante centimes de retenue, de communiquer d'un atelier à un autre.

Art. 7. — Tout ouvrier pris de vin sera éconduit de l'enceinte de la manufacture ; il sera prélevé sur sa paie une somme de trois francs au profit de la Caisse de secours.

Art. 8. — Tout ouvrier reconnu pour avoir débauché ou essayé de débaucher un ou plusieurs ouvriers de l'établissement n'aura droit à aucune paie, sera chassé de l'établissement et déféré à l'autorité compétente.

Art. 9. — Tout ouvrier qui, sans cause légitime annoncée d'avance à ses chefs ou approuvée par eux ou justifiée d'une manière authentique, manque à se rendre à son travail, est puni d'une retenue égale au salaire qui aurait été dû à son travail jusqu'à l'instant où il en reprend la suite. Si l'absence se prolonge au delà de trois jours, l'ouvrier sera considéré comme ayant abandonné son travail, et sa paie sera confisquée.

Art. 10. — Chaque ouvrier est pécuniairement responsable de ses outils, des mécaniques, ustensiles et matières premières qui lui sont confiées.

Art. 11. — Tout ouvrier qui sans permission ferait des changements à son métier, sera passible d'une retenue d'un jour de travail ; s'il y a dommage, ce dommage sera réparé à ses frais.

Art. 12. — Tout ouvrier surpris à fumer perdra tout droit à sa paie et sera renvoyé de l'établissement, qu'il risque d'incendier.

Art. 13. — Tout ouvrier convaincu d'avoir jeté de la soie dans la rivière ou ailleurs, d'en avoir emporté de l'établissement, se rend coupable d'un

vol ; il sera en conséquence chassé et sa paie sera confisquée.

Art. 14. — Il est défendu d'introduire dans les ateliers du vin, de l'eau de vie, ou d'autres liqueurs, sous peine de deux francs de retenue.

Art. 15. — Personne ne pourra introduire des étrangers dans les ateliers sous peine d'une retenue dont les chefs de la maison détermineront eux-même la quotité, suivant les circonstances. La punition pourra aller jusqu'à la confiscation totale de la paie et l'expulsion de l'établissement.

Art. 16. — Le produit des amendes encourues par les ouvriers pour des faits non préjudiciables aux intérêts de la maison, sera versée dans la Caisse de secours, laquelle est destinée :

- 1) A salarier un médecin pour soigner gratuitement les ouvriers blessés ;
- 2) A donner des secours aux ouvriers nécessiteux dont quelque maladie ou accident aurait interrompu le travail.

Des demandes de secours pourront être faites par les plus anciens ouvriers de chaque atelier.

Art. 17. — La paie aura lieu tous les mois ; les feuilles de paie seront toujours arrêtées quinze jours à l'avance, en sorte que chaque mois ne sera payé que le 15 du mois suivant.

Art. 18. — Il ne sera jamais donné d'a-comptes aux ouvriers.

Art. 19. — En outre du présent Règlement général de la Filature d'Amilly, les ouvriers de chaque atelier seront tenus de se conformer aux règlements spéciaux pour chaque espèce d'atelier, sous peine des retenues qui y sont portées, ainsi qu'aux dispositions qui pourraient être ultérieurement ajoutées à ces règlements.

Approuvé par nous, Maire de la Commune d'Amilly.

Amilly, le 2 avril 1859.



par la classe ouvrière grâce surtout à l'action
tout ce qui reste encore à faire. Au contraire!

LES LIMITES DE L'EMPIRE

On voudra bien me permettre de revenir encore une fois sur la question de l'empire. Mon insistance à cet égard provient non seulement de ce que l'actuelle création des deux ou trois empires qui sont appelés à se partager le monde est le fait le plus saillant de l'histoire contemporaine, mais aussi de ce qu'elle influe sur tous les autres éléments de la vie politique et sociale, et, en premier lieu, sur les luttes de classes. A tel point que les rivalités entre les aspirants à l'empire prennent presque toujours l'aspect d'une lutte entre régimes sociaux différents : on ne dit pas combattre la Russie ou la Chine, mais « combattre le communisme ». D'où le besoin d'envisager, sous le plus grand nombre d'aspects possibles, ce que comporte le fait empire.

La raison d'être d'un empire est bien connue, et nous avons eu souvent l'occasion de l'indiquer. Lorsque le développement des relations entre peuples voisins a créé entre eux une sorte de communauté de développement économique et social l'appartenance de ces peuples à des Etats différents n'a plus de raison d'être ; le principe de moindre action implique qu'ils doivent se fondre dans un même Etat, et c'est cet Etat qui, lorsqu'il atteint certaines dimensions, on nomme un « empire ».

C'est ainsi, par exemple, qu'au début de notre ère, tous les peuples qui entouraient la Méditerranée s'étant mis à entretenir des relations suivies, relations économiques, culturelles, voire guerrières, le plus fort d'entre eux, le peuple romain les réunit au sein d'un même Etat, et ce fut l'« Empire romain », cette formation qui demeure le type même de l'empire et qui devait durer pas moins de cinq cents ans, même bien davantage, si l'on admet avec Henri Pirenne, comme je crois qu'on doit le faire, qu'elle a persisté jusqu'à Charlemagne.

Eh bien ! nous assistons aujourd'hui aux débuts d'une évolution analogue. Cette immense étendue d'eau que constitue l'ensemble de l'Atlantique et du Pacifique, guère plus divisée par cette langue de terre relativement étroite qu'est l'Amérique, que ne l'était la Méditerranée par la péninsule italienne, constitue une unité géographique comparable (aux dimensions près) à la Méditerranée.

Par la facilité des échanges entre ses divers rivages (surtout depuis le percement de l'isthme de Panama), elle offre un cadre comparable à celui que présentait la Méditerranée pour la constitution d'un empire. C'est cet empire que l'Amérique est en train de chercher à constituer, et que j'ai appelé l'empire atlantico-pacifique.

Mais, attention !

Si l'unité géographique de l'Atlantico-Pacifique fournit, tout comme l'a jadis fourni l'unité de la Méditerranée, un cadre approprié pour un empire, cette unité géographique n'est pas doublée d'une unité ethnique, pas plus d'ailleurs que ce n'était le cas en Méditerranée. En conséquence, cette unité géographique peut bien permettre l'unité physique, si je puis dire, de l'empire, mais non son unité morale.

L'empire romain comprenait certains peuples, comme les habitants de l'Italie et de la Grèce, qui provenaient d'une même souche, parlaient des langues voisines, possédaient un fonds d'idées commun, jouissaient d'un degré de civilisation comparable, mais, à côté de ces

peuples, l'empire en comprenait d'autres qui, eux, étaient très différents : leurs langues, leurs religions, leurs mœurs, leurs « cultures » en un mot n'avaient à peu près rien de commun avec celles des Romains ; Sémites d'Arabie, Chammites d'Egypte et d'Afrique, et même Celtes de Gaule différaient presque en tout des Indo-européens d'Italie ou de Grèce.

Or, cet empire atlantico-pacifique que les Américains sont en train d'essayer de former comprendrait certains peuples étroitement parents des Américains par l'origine, la langue, le genre de vie : ce sont les Européens ; mais, d'autre part, il comprendrait aussi des peuples qui différaient encore plus des Américains que les « Orientaux » de l'Euphrate et du Nil, ou les « Numides » de l'Atlas ne différaient des Romains : ils en diffèrent non seulement par la langue et les traditions, mais même par la couleur de la peau ; ce sont les Chinois du continent asiatique et les Malais des archipels pacifiques, sans compter d'autres races de moindre importance.

Or c'est là un fait essentiel, car cela divise l'empire en deux empires de nature fondamentalement différente : l'un est un empire, tout court ; l'autre est un empire colonial.

Entre les peuples du premier, l'assimilation juridique et politique est, en effet, facile ; cela ne paraît pas beaucoup plus difficile qu'il ne fut difficile de constituer une nation française unifiée avec des Flamands, des Bourguignons, des Provençaux, etc. Pour les autres peuples, au contraire, l'assimilation, une assimilation réelle, ne saurait être, au moins pour le présent, qu'une vue de l'esprit, une anticipation sur un avenir lointain. Certes, on peut les assimiler juridiquement, on peut, par exemple, leur donner le droit de vote, mais ce ne serait là qu'une assimilation purement formelle, ne correspondant à aucune réalité, une assimilation du genre de celle dont jouissent les Algériens au temps des députés beni-oui-oui, ou celle dont jouissent présentement les habitants des Comores ou des îles Wallis et Foutouna !

Loin d'unir l'empire, une pseudo-assimilation de ce genre ne fait qu'en faciliter la désintégration.

Sur ce point encore l'histoire de l'empire romain, ce type même des empires, le montre. L'édit dont je parlais l'autre jour, par lequel l'empereur Caracalla fit de tous les habitants de l'empire des citoyens romains, qu'ils fussent Syriens ou Ibères, Berbères ou Gaulois, ou bien Grecs ou Italiotes, date des toutes premières années du III^e siècle de notre ère. Or, c'est justement au cours de ce même siècle que se produisirent les premières grandes invasions germaniques, amenant les Barbares presque jusqu'aux portes de Rome. Et les quelques coups d'arrêt, les quelques retours offensifs que pourront réussir par la suite, de temps en temps les armées impériales ne parviendront pas à empêcher la catastrophe finale : à savoir la disparition de la civilisation. Ce sera alors plus d'un demi-millénaire de barbarie, de « nuit », cette nuit du haut Moyen Age dont l'Europe ne sortira que le jour où un fait presque fortuit, l'arrivée des Arabes en Espagne, permettra à l'Occident de renaitre en lui faisant retrouver les œuvres de Platon et d'Aristote, et, avec elles, la pensée antique.

C'est pourquoi si l'assimilation juridique entre gens ethniquement assimilables est une opération à laquelle on ne peut qu'applaudir, la pseudo-assimilation qui prétend instituer une unité de droits entre des hommes profondément différents, à tous points de vue les uns des autres, est à rejeter catégoriquement, ou, tout au plus, à n'être acceptée que comme un pis-aller temporaire. Tant du point de vue de l'efficacité que de la justice, chaque civilisation doit évoluer à part en toute indépendance.

C'est pourquoi je me permets de dire oui à l'empire atlantique, car il pourra être un empire d'hommes égaux — et non à l'empire pacifique qui ne peut point l'être car il n'y a d'égalité possible qu'entre êtres suffisamment proches.

Lors de l'insurrection des Boxers de 1900, qui fut la première réaction populaire chinoise à la domination Blanche, Elisée Reclus écrivait :

« Les Chinois seront d'autant plus respectés dans l'avenir qu'ils se seront mieux défendus. On les traitait de « quantité négligeable », mais ils existent bel et bien et l'on devine qu'à des échéances prochaines cette mer d'hommes pourra se soulever pour engloûtir ses assaillants. On triomphera des armées (1), mais que faire à la longue contre la volonté tenace, contre l'opinion unanime de trois ou quatre cents millions d'hommes ? »

« Se soulever pour engloûtir ses assaillants » c'est le souhait qu'avec Reclus nous formulons aujourd'hui comme alors, pour le peuple chinois et pour tous les peuples d'Asie.

TRAHISON OU ROUBLARDISE ?

Décidément les fusées russes n'ont pas cessé de poser des problèmes. On se souvient qu'il y a quelques années il y a eu le mystère des fusées intercontinentales russes ; elles étaient en moins grand nombre que les fusées américaines alors qu'elles auraient pu être, à cette époque, deux ou trois fois plus nombreuses. Mais ce mystère paraît maintenant à peu près éclairci (Voir « R.P. » de septembre 1965).

En revanche, nous voici devant un autre mystère, concernant, celui-ci, non plus les fusées intercontinentales, mais les fusées de défense contre avions.

Voilà déjà plusieurs années que l'opinion générale dans les milieux militaires est que l'avion de bombardement est une arme démodée du fait que les progrès de la défense contre avions l'ont mis dans la quasi-impossibilité d'atteindre ses objectifs. C'est pourquoi les programmes américains de construction de nouveaux avions ont été considérablement réduits, tandis que la fabrication des fusées intercontinentales et des fusées Polaris (pour sous-marins) était, elle, poussée au maximum.

Donc, l'affaire paraissait entendue. Les temps de l'avion de bombardement sont révolus ; la D.C.A. en a eu raison.

Or, que voyons-nous aujourd'hui au Vietnam ?

Voici des mois et des mois que l'aviation américaine se ballade à peu près impunément, non seulement au-dessus du Sud-Vietnam et de ses jungles, mais également au-dessus du delta du Nord-Vietnam. Des centaines d'avions américains sortent chaque jour, et ce n'est que de temps en temps qu'on en signale un ou deux d'abattus.

Et cela, alors que les Nord-Vietnamiens, ont reçu de Russie des fusées anti-avion ! Des fusées que les Vietnamiens lancent d'ailleurs assez souvent, à ce que disent les pilotes américains, mais qui n'atteignent à peu près jamais leurs buts. Ainsi, les Russes seraient capables

de tirer presque à coup sûr sur la lune, mais incapables d'atteindre des avions volant tout juste à quelques centaines ou à quelques milliers de mètres d'altitude !

Etrange ! Etrange !

Je ne vois guère à cette étrangeté que trois explications possibles, mais qui, toutes trois, je les reconnais semblent bien aventureuses.

La première, est que les Russes ont délibérément trompé les Vietnamiens. Ils ont fait semblant de les aider en leur envoyant des fusées, mais ces fusées ne valent rien. C'est ce que prétendent les Chinois.

Or, cela me semble tout de même un peu gros. Cela impliquerait, en effet, que Moscou chercherait délibérément la défaite d'Hanoï, c'est-à-dire non seulement une perte de prestige considérable pour elle-même, mais aussi, si la Chine à son tour était vaincue, l'établissement entre la Russie et l'Amérique d'une frontière commune longue de plusieurs milliers de kilomètres — ce que les Russes ne désirent certainement pas !

La seconde hypothèse, qui est sans doute la plus plausible, c'est qu'en laissant bombarder à fond le Nord-Vietnam, Moscou a seulement voulu montrer à celui-ci qu'il ne pouvait se défendre efficacement que si la Russie lui accordait pleinement son aide, et que, pour avoir celle-ci, il lui fallait accepter les conditions du Kremlin, c'est-à-dire rompre à peu près complètement avec Pékin.

Enfin, il y a une troisième possibilité : l'inefficacité de la D.C.A. vietnamienne jusqu'à ce jour ne serait qu'une ruse de guerre destinée à encourager les Américains à s'engager de plus en plus complètement au Vietnam dans l'idée que leur aviation (leur seule arme vraiment efficace dans une pareille guerre) ne risque rien ; puis, lorsque ceux-ci se seraient trop enfoncés dans la guerre, pour pouvoir reculer, amener tant au Vietnam du sud qu'au Vietnam du nord, une D.C.A. cette fois efficace, faisant mouche presque à tout coup, ce qui acculerait les Etats-Unis à une véritable défaite, dont il leur faudrait longtemps pour se relever. Une faille cependant dans ce calcul : plutôt que de s'avouer vaincu, Washington pourrait se lancer dans une guerre nucléaire.

En tout cas, la situation présente ne peut s'éterniser. La signature du récent traité d'aide entre l'URSS et la Chine, ainsi que le voyage à Hanoï de Chelepine flanqué de tous ses experts en fusées, va sans doute permettre bientôt d'y voir plus clair. Et peut-être de choisir entre les trois hypothèses précédentes.

PIRES QU'HITLER !

« Les fantassins américains rasant maisons et récoltes là où les rouges sont aidés » (GIs raze homes, crops when reds are aided), tel est le titre qui s'étale orgueilleusement sur 3 colonnes de la première page du *New York Herald Tribune* du 7 janvier.

Et voici le début de l'article :

Saigon, 6 janvier. — *Les forces américaines et alliées ont adopté comme programme de détruire les maisons et les récoltes dans les régions qui nourrissent et abritent les forces communistes. (2) Pendant des années les Etats-Unis avaient refusé de participer à cette opération de « terre brûlée », et en laissaient le soin au Vietnam. Maintenant, afin de briser le dos au Viet-Cong, les Américains opèrent eux-mêmes. Ils essaient d'épargner les personnes innocentes.*

(1) Ce qui n'est plus du tout sûr maintenant.

(2) C'est-à-dire dans les trois-quarts du pays.

Les grandes lignes du programme consistent dans l'établissement de zones à bombardements sans discrimination dans les régions occupées par les Viet-Cong, bombardements qui brûlent les récoltes ainsi que les maisons.

Suit toute une colonne sur le détail des opérations.

Ainsi, comme je l'ai déjà dit, ces ultra-civilisés nous ramènent au temps d'avant Grotius. Depuis le début du XVII^e siècle les Européens n'admettent plus, au moins en principe, que la guerre puisse être portée contre les populations et les biens civils. Mais ces Messieurs du Pentagone n'ont cure du droit international. Dans leur orqueil cynique ils osent se vanter de ce que depuis trois cents ans aucun gouvernement européen n'aurait osé, sinon faire, du moins avouer.

Une chose qu'en tous cas, Hitler lui-même n'a pas faite, du moins en France.

Et même, les Français en Algérie, et au Viet-Nam, n'ont pas agi d'une manière aussi systématiquement horrible.

NOS FRERES D'AMERIQUE

Au cours du dernier mois :

— Des milliers de mères américaines ont bombardé le président Johnson de cartes de Noël le pressant de faire la paix au Vietnam. Cent

d'entre elles ont été porter directement à la Maison Blanche 75.000 de ces cartes, tandis qu'un grand nombre d'autres cartes étaient expédiées par la poste.

Toutes portaient le texte suivant :

« Monsieur le Président, pour l'amour de nos fils, pour l'amour de tous les enfants, donnez-nous la paix au Vietnam pour Noël ! »

— Le 1^{er} janvier, des centaines de tracts représentant un enfant et un adulte brûlés au Vietnam par le Napalm, ont été lancées par un avion dans le parc Disney en Californie.

— Une cour martiale a condamné à deux ans de travaux forcés le sous-lieutenant Henry Howe qui avait participé en civil, au Texas, à une manifestation contre la guerre du Vietnam.

— En remerciement de la lutte qui est menée aux Etats-Unis contre la guerre du Viet-Nam, le Viet-cong a libéré deux sous-officiers américains qui avaient été faits prisonniers il y a deux ans.

A leur arrivée au Cambodge, ces deux sous-officiers ont déclaré : « Les Etats-Unis ne peuvent rien gagner à la guerre du Viet-Nam, car le Viet-cong, c'est le peuple. »

Le commandement américain a annoncé que ces deux hommes, le sergent George E. Smith, et le sergent Claude P. Mc Clur, seront poursuivis pour leurs déclarations.

R. LOUZON.

Sur le problème syndical espagnol

Dans ma lettre du 31 juillet 1965, publiée dans la R.P. de septembre 1965, j'exprimais mon émotion des accusations de Robert Louzon contre les camarades de la C.N.T. qui auraient fait le jeu de la C.I.A. en fondant l'A.S.O. — opération ayant pour but, d'après lui, en supplantant la C.N.T., d'empêcher celle-ci de jouer son rôle, lors de changements possibles.

L'Espoir de Toulouse a reproduit en fin juillet l'article accusateur de Louzon, mais n'a rien rapporté de la polémique ouverte dans la R.P., ni des documents provenant d'Espagne et intéressant le mouvement syndical. Dans les groupes en exil, on discute bien souvent autour de choses que l'on ignore ou que l'on ne connaît que par fragments. Et sous l'influence d'une seule personnalité en vue, on est bien souvent porté à adopter des positions contraires à l'intérêt de la classe ouvrière. C'est le cas pour l'unité syndicale. L'histoire de la C.N.T. et celle de l'U.G.T. le prouvent. D'abord celle-là, étant la plus forte, voulait absorber celle-ci. Puis l'U.G.T. occupant le ministère du Travail au sein d'un ministère de la République, contre-carrait l'action de la C.N.T. et voulait s'imposer comme la seule centrale syndicale. Plus tard, après les expériences vécues par la classe ouvrière, la tendance fut à l'unité. Celle-ci ne pouvant se réaliser sous forme organique, on réalisa l'Alliance syndicale, en exil. Trop tard. En Espagne, l'inefficacité de l'action de l'exil, l'importation en Espagne de luttes de tendances nées en exil, la volonté d'imposer de l'exil à l'intérieur une ligne de conduite déterminée sans tenir compte des innombrables difficultés et dangers auxquels les militants étaient exposés — tout cela provoqua une rupture morale plus grave que la rupture de fait. « L'exil » se croyant seul possesseur de la conscience et de la pensée militantes, ne reconnaissait aucune autorité aux Comités nationaux qui se sont succédés, leurs membres successivement emprisonnés ou contraints à s'expatrier. En vingt années, les liens avec l'exil s'étaient peu à peu dénoués.

En 1963, des camarades de l'intérieur, de la C.N.T. ou de l'U.G.T. s'entendirent pour former une Alliance hors de la direction de l'exil. Le syndicat chrétien y entra, comme dans l'Alliance constituée en exil avait adhéré le syndicat chrétien basque.

Cette Alliance syndicale d'ailleurs n'avait pu at-

teindre les buts qu'elle s'était assignée, car elle dut s'opposer aux camarades les plus intransigeants, aveuglés par des années de militantisme et qui n'admettaient pas la nécessité de « repartir à zéro ». Elle fut combattue publiquement au nom des idées anarchistes. L'incohérence et l'esprit de chapelle firent qu'au congrès de Montpellier, elle fut défendue par ceux qui l'avaient combattue, afin d'obtenir la condamnation de l'Alliance ouvrière, sans autre information que la reproduction de l'article de la R.P.

Il est vrai que l'Alliance syndicale, conclue en France, se manifesta en Espagne, surtout lors des grèves des Asturies, soutenues par la solidarité de l'exil.

Mais malgré certains compromis négociés avec divers comités d'autres régions, l'Alliance syndicale n'eut guère de succès, surtout en Catalogne. C'est là que fut fondée l'Alliance ouvrière. On ne peut tirer argument du lieu des pourparlers, car lorsque l'on entreprend une action clandestine, des précautions s'imposent.

♦♦

Un groupe, numériquement peu important, mais cohérent et composé de jeunes intelligents et audacieux, orienté par le *Mouvement socialiste de Catalogne* — également faible en effectifs — composé d'anciens éléments du P.O.U.M., aussi du P.S.U.C. qui ne fut pendant la guerre civile que le satellite du Parti communiste espagnol, ayant à sa tête : Serra y Moret et Camorera, deux disparus, enterra le parti créé en 1924 par l'ingénieur socialiste catalan Campalans (en exil le *Mouvement socialiste de Catalogne* fut recréé à la suite de scissions au sein du P.O.U.M. et du P.S.U.C.). Leur organe d'expression : *Endavant* qui, il y a un an, tira sur quatre pages à un millier d'exemplaires, doubla ses pages, sinon son tirage, en se faisant le porte-parole d'abord de l'U.G.T. de Catalogne, puis de l'Alliance ouvrière. L'organe changea de tactique, depuis le congrès de Barcelone au début de l'année. S'il avait une position plutôt syndicaliste, maintenant il se place sur le front socialiste et fédératif, contre le « colonialisme » des gens de Madrid. Ses partisans de Catalogne ont réussi à soustraire l'U.G.T. du contrôle de la direction centraliste dont le siège est à Toulouse, en créant des Fédérations d'industries avec l'accord et l'appui de la F.I.O.M., puis ceux de l'A.F.L.-C.I.O.

d'Amérique. On soutenait l'Alliance ouvrière car l'on voulait unir toutes les tendances syndicales en les libérant de l'influence de l'exil, surtout de l'U.G.T. pour laquelle cessent les envois des organisations internationales qui soutiennent financièrement l'Alliance Ouvrière. Tout cela explique les désaccords et les attaques contre l'A.S.O., en des articles et réunions, de la part de l'U.G.T. et de la C.N.T. en exil. On comprend la publication dans l'Espoir de Toulouse de la traduction en castillan de l'article de Louzon, à la veille du congrès de la C.N.T. Celui-ci ne dispose d'aucune documentation sérieuse et la majorité des camarades qui condamneront l'A.S.O. s'immiscèrent ainsi sans le savoir dans une querelle à l'intérieur de l'U.G.T. et du Mouvement socialiste catalan. Quant aux déclarations en faveur de l'Alliance syndicale espagnole, elles étaient trop tardives surtout de la part de ceux qui l'avaient combattue auparavant.

Mais j'ai promis de prouver la mauvaise foi des informateurs du bon camarade Louzon. J'en ai décelé un qui l'a félicité et a dit ce qu'il a voulu du congrès de la C.N.T. à Montpellier.

Des camarades du Mexique, dans une lettre qui m'a été transmise de Paris, accusent cet informateur d'être particulièrement indésirable. Ils semblent avoir constitué contre lui un dossier assez lourd, quant à sa situation sociale, sa fortune et certaines opérations douteuses. Ce ne serait que par des intrigues, profitant de l'absence de la majorité des camarades écœurés qu'il aurait réussi à se faire déléguer au congrès de Montpellier. J'ai communiqué ces observations à la C.N.T. à Toulouse. On n'en a pas tenu compte.

.

Mais un fait nouveau, étonnant, étrange, s'est passé à Madrid l'été dernier où d'anciens camarades libertaires ont fait des avances aux phalangistes et ont conclu avec eux des accords qui constituent un grave reniement, risquant de mettre le prolétariat espagnol devant le fait accompli et le laissant à la merci d'une bureaucratie syndicale aussi vénale qu'on l'a vue jusqu'ici.

Prise de contact préparée dès le début de 1965 par de discrets intermédiaires. Au mois d'avril, un long document motivait ces contacts. Le 27 juillet 1965, une réunion autorisée par le Ministre du Travail, le parti phalangiste et sans doute Franco lui-même, se tint à l'Institut d'Etudes syndicales et économiques dont le directeur, Munoz Alonso, présidait, entouré de plusieurs de ses collaborateurs, dont M. Emilio Romero, directeur du journal de Madrid, Pueblo, connu pour son opposition intelligente au régime. Quatre camarades y assistaient, tous des intellectuels.

Dans le document que nous avons cité, lesdits camarades abandonnent les notions de classe, d'action directe — au bénéfice des procédures de conciliation et d'arbitrage et au nom de l'intérêt général. On abandonne l'internationalisme. On fait appel à « des éléments dynamiques, recherchant de nouvelles formules sociales, avec l'enthousiasme qui permit à nos ancêtres d'accomplir de grands exploits dans notre histoire ». « Notre décision a comme objectif de promouvoir une action de solidarité nationale, qui apaise les inquiétudes de notre peuple, dans l'ordre, la paix et la justice sociale. »

Et les signataires regrettent le passé qui provoqua il y a trente ans une lutte fratricide.

Les deux parties constituèrent en commun des commissions d'études. Au mois de novembre parurent des conclusions signées par tous les membres de ces commissions. Les camarades de la C.N.T. firent connaître les treize noms des participants de leur tendance. Les rapports des commissions furent publiés par l'Agence France-Presse avec des commentaires divergents. D'un côté on critiqua l'appui donné aux syndicats gouvernementaux et l'on constata que l'on n'obtenait aucun effet sur la masse ouvrière espagnole, d'autant plus que les ex-libertaires qui avaient participé à ces études n'engageaient qu'eux-mêmes. On fit cependant remarquer que ces accords approuvés par des fonctionnaires des syndicats légaux s'opposaient aux principes constitutionnels du franquisme. En effet, on abandonne la corporation des syndicats verticaux, l'intégration dans l'Etat et la liaison avec le parti unique, on y accepte le droit de grève,

actuellement contraire aux lois.

Tous les camarades syndicalistes devraient connaître ces accords, car les libertaires qui les ont préparés sont d'anciens militants qui ont lourdement payé pour la défense de leurs idées et de la C.N.T. (un bon camarade m'écrit qu'ils totalisent 200 années de baigne). Nul n'aurait pu leur donner des leçons de militantisme. On peut relever quelques idées formulées dans ces rapports :

1° Le syndicalisme doit être unique, les travailleurs sont libres de professer les idées et les croyances que leur conscience individuelle aura choisies ;

2° Démocratie syndicale ;

3° Indépendance à l'égard du gouvernement, de l'administration, de l'Etat ;

4° Séparation avec les organisations patronales auxquelles les syndicats ne peuvent être liés que par des institutions de coordination ;

5° Indépendance à l'égard des formations politiques ;

6° La gestion des organismes de mutualité ou d'assurance sera bi-partite, dépendant des syndicats et des organismes patronaux ;

7° La grève sera codifiée, ne sera possible qu'après l'échec des procédures de conciliation et d'arbitrage et ne pourra être ordonnée que par les syndicats reconnus ;

8° Le syndicalisme aspire au développement de la coopération tant sur le plan de la production que sur le plan de la consommation, afin d'aboutir à la réforme indispensable de la structure économique, en organisant une nouvelle forme de propriété.

Les accords doivent être communiqués aux syndicats clandestins de l'U.G.T. et chrétiens ; les ex-libertaires étant supposés représenter la C.N.T. On attendait la réponse des syndicats consultés avant de soumettre les résolutions aux Pouvoirs publics.

On peut objectivement constater qu'il est difficile d'ouvrir une brèche dans l'édifice verrouillé du franquisme — que les autres méthodes d'action préconisées depuis trente ans se sont révélées aberrantes, par insuffisance des techniques et des hommes et que l'on n'a pas réussi à renverser le régime. Mais l'on peut aussi affirmer que si le bloc antifasciste, réalisé en 1945-1946 par le M.L.N. au lieu d'aboutir à un gouvernement siégeant à Paris, s'était manifesté par un gouvernement siégeant à Perpignan ou à Hendaye (sans participation communiste), il y a longtemps que le franquisme n'existerait plus.

La solution proposée par des militants décidés dans le passé à tout sacrifier pour assurer au peuple espagnol un minimum de liberté peut avoir des effets inespérés, car le régime subit d'énormes difficultés économiques et politiques.

L'aide américaine peut être suspendue. Les devises importées, grâce au tourisme et à l'exportation de manœuvres et de « bonnes à tout faire » sont insuffisantes, cependant que les requins de la finance et des affaires appauvrissent la nation.

On peut espérer que la transformation de syndicats verticaux gouvernementaux en syndicats uniques et démocratiques encourage ceux des travailleurs qui éprouvent la nostalgie de la liberté et qui tendront à rompre le carcan que représente ce pseudo-syndicalisme d'intellectuels patriotes.

Cette confusion ne serait pas née si les querelles entre les militants de l'exil n'avaient empêché la formation de jeunes. C'est ce « virus » qui a provoqué trois comités nationaux de la C.N.T. Les communiqués des uns et des autres, sur l'accord de Madrid, sur l'A.S.O. (fondée par des « cénétistes » authentiques) sont à la fois contradictoires et pénibles.

On voudrait un prompt redressement, par des relations normales entre tous les camarades de l'exil et de l'intérieur. Malheureusement le congrès de Montpellier, par l'étalage des dissensions par la démonstration de l'impuissance de l'action révolutionnaire subversive, a rendu encore plus difficile l'entente fraternelle avec les camarades de l'U.G.T. et les syndicalistes de l'intérieur. Si l'entente ne se réalise pas, les divisions de l'exil s'approfondiront et chacun ne pourra plus que se situer, par rapport aux accords de Madrid, en s'affirmant pour ou contre ceux-ci.

Lyon, 4-1-1966.

R. PADROS.

"IMPÉRIALISME AMÉRICAIN"

« Impérialisme américain », on lit ça partout.

Et même dans la R.P., ce dont je suis surpris.

Les mots sont faciles à dire. Mais l'accouplement de ces deux là couvre-t-il une réalité ? Un « impérialisme américain » existe-t-il vraiment, aujourd'hui ?

Je ne suis pas convaincu de ce point ; et, de là, vient mon malaise.

D'abord, je ne le sens pas, l'« impérialisme américain » ! (Dans les perspectives politiques on a souvent des positions qui ne sont pas immédiatement justifiables rationnellement... Ainsi, dès les années 30, on pouvait, en France, pressentir un regain de la querelle militaire germano-française, comme aujourd'hui on pressent, un peu partout, un affrontement U.S.-Chine.

Revenons sur le terrain rationnel.

« Impérialisme » : qu'est-ce que l'impérialisme ?

Les camarades qui ont lu la brochure de Lénine : « L'impérialisme dernière étape du capitalisme » ont pu remarquer que l'auteur confond (le mot n'est pas péjoratif) deux choses :

1) l'impérialisme du type Empire romain (action guerrière, puis politique) ;

2) la tendance des entreprises capitalistes à déborder des cadres nationaux ; et ceci vise non seulement les investissements hors frontières, mais les ententes entre capitalistes de divers pays. (Ainsi Rothschild est en même temps à Londres, à Paris et à Berlin).

La formule du deuxième cas, qui finit par revenir au premier, est bien connue :

« Le Pavillon suit la marchandise. »

Alors que celle du premier serait :

« La marchandise suit le Pavillon. »

Dans le premier cas, il y a puissance exercée dans le domaine politique, en vue d'une domination politique.

Dans le deuxième la puissance n'est manifestée que dans l'ordre économique, mais elle débordera un jour et atteindra le domaine politique.

Où peut-on situer, sur ces données, l'« impérialisme américain » ?

Bien évidemment ce n'est pas dans la première catégorie.

On me dira : « Mais ils font la guerre au Viet-Nam ! »

Attention ! « Il n'y a qu'une armée qui lutte contre le communisme, c'est l'armée française en Indochine » a déclamé de Gaulle en 46, ou 47, après qu'il eut, avec son Thierry d'Argenlieu, déclenché la sale guerre que l'on sait. C'était un mensonge : l'Etat français voulait d'abord maintenir sa domination coloniale. C'était une guerre typiquement impérialiste.

Or il se trouve que le mensonge gaullien de 47 se trouve être... la vérité américaine d'aujourd'hui. Les Américains veulent-ils conquérir le Viet-Nam ? Poser la question, c'est y répondre. Qu'y font-ils donc, au Viet-Nam ? Eh bien, dans une large mesure, ils font.. ce qu'ils disent qu'ils font : ils « luttent contre le communisme ». Peu importe de savoir si l'armée est un bon instrument contre la conception politique en question. (Je crois que c'est un instrument qui convient très mal.)

Donc, dans la mesure où elle n'est pas devenue le prélude d'un affrontement avec la Chine, la guerre américaine au Viet-Nam n'est pas « impérialiste ».

D'ailleurs cela apparaît, même à vue plus rapprochée. Pourquoi fait-on la guerre, en général ? Pour vaincre l'adversaire. Les Américains font-ils la guerre « comme on doit la faire », ainsi que disait Mac Arthur à propos de la Corée, c'est-à-dire « pour vaincre » ? Visiblement non, puisqu'ils n'emploient pas leurs moyens. Ils s'en tiennent à une sorte de défensive, qui fait une guerre longue et cruelle : cruelle et longue comme un dentiste hésitant.

Il y a encore ceci : au moins deux fois depuis vingt ans, l'Amérique s'est trouvée en état de supériorité militaire sur son adversaire, la Russie (en 45-46, et dans les années 63-65). A-t-elle usé de cette supériorité ? Nullement. Elle s'est arrangée pour que la guerre (réelle) reste « froide ». Ce qui est très remarquable. Et le résultat a été bon, puisque le chapitre russe est maintenant, pour l'Amérique, à peu près dépassé. (Alors que, par exemple, la République française, pour dépasser son chapitre allemand, a fait deux guerres, dont une très chaude.

* *

Alors, est-ce un impérialisme de la deuxième sorte, un impérialisme économique qu'exerce l'Amérique ? De Gaulle et Louzon en tiennent pour ce point. (Que Louzon ne prenne pas cela en mauvaise part. On peut, sans déshonneur se rencontrer avec de Gaulle. De Gaulle ni moi n'avons plus de prostate...)

Bon, c'est un fait que les Européens émigrés en Amérique sont devenus plus riches que leurs parents restés *at home*. Selon le « matérialisme historique » les émigrés doivent donc chercher à dominer les casaniers. Mais le matérialisme historique, lui aussi, il faut le prendre avec discernement. Où a-t-on vu, que dans les harangues officielles, que nos émigrés veulent nous dominer ? Cela peut se produire, bien sûr ; même, cela devrait arriver, mais en fait cela ne s'est pas encore produit (à moins de considérer que c'est la C.I.A. qui actionne le citoyen Defferre...) Et l'on voit ici que Lénine a été un peu léger en rangeant sous le même vocable (d'« impérialisme ») deux choses sensiblement différentes.

Alors que reste-t-il de l'« impérialisme américain » ?

Il reste... un fait très important, que j'ai déjà indiqué, mais dont je ne sais pas si on peut réellement le qualifier d'impérialisme : il reste le fait que l'Etat américain ne peut pas tolérer l'Etat chinois.

Entre Rome et Carthage, la lutte est fatale. J'ai déjà écrit cela en 1950. Et je me suis fait enqueuler de divers côtés, même depuis l'Amérique, par Upton Sinclair, qui a qualifié mon propos de « fantastique », ce qui veut dire fantaisiste.

Quinze ans ont passé. Si Sinclair me lit aujourd'hui, est-ce qu'il estime encore « fantaisiste » l'idée d'un grave conflit Chine-Amérique ?

Les choses crèvent les yeux. Est-ce que, oui ou non, l'Amérique dans les années 39-41 n'a

pas tout fait pour amener le Japon à la guerre ? Bien évidemment, oui. Est-ce que la même Amérique va aujourd'hui tolérer un Etat chinois dont la puissance va être celle d'un Japon multiplié par dix ?

Qu'on ne dise pas : c'est à cause du communisme. Le « communisme », l'Amérique s'en fout : (Exemple : son soutien incondicional à Staline, « l'Oncle Joe », « We are so much alike » — « Nous sommes tellement les mêmes. »)

Ce que l'Etat américain ne tolère pas, c'est l'Etat chinois.

Se souvient-on de la mission Marshall en 1945 ? Le Japon venait d'être battu. En Chine « nationaliste » Tchang-Kai-Tchek triomphait. Il allait faire un Etat chinois. Dépêché en Chine, le général Marshall a conjuré le péril, a évité l'unification, en protégeant les communistes qui régnaient quelque part dans le Nord-Ouest, et qui depuis...

J. PERA.

Un mouvement ouvrier non conformiste en Suède

Au début des années 20, l'A.I.T. se constitua, à Berlin, comme organisme de collaboration internationale entre syndicalistes révolutionnaires d'un certain nombre de pays, pour s'opposer au réformisme social-démocrate mais aussi pour combattre la dégénérescence autoritaire de la révolution russe, le jacobinisme marxiste-léniniste.

Les fortes minorités syndicales d'Europe et d'Amérique qui s'affilièrent à l'A.I.T., succombèrent devant la poussée fasciste, au cours des deux décennies qui suivirent, mais la plus puissante, et la plus solide du point de vue idéologique, la C.N.T. d'Espagne, obtint une victoire historique en se manifestant comme un mouvement révolutionnaire constructif, avant que toute l'Europe fut vaincue par le nazi-fascisme.

Les temps ont changé. Après la première guerre mondiale, les mouvements libertaires furent influencés par la révolution russe. Les enseignements de la révolution espagnole furent presque complètement dissipés par la deuxième guerre mondiale, et la révolution espagnole elle-même demeura isolée et sans répercussions internationales.

Après la grande guerre, il ne se manifesta aucune initiative ouvrière ou sociale révolutionnaire en aucun pays, pas même dans les nations vaincues. Le communisme d'Etat russe, plus exactement sa version stalinienne, s'étendit sous forme de « socialisme d'occupation », sans intervention positive des populations, cependant qu'à l'Ouest la démocratie parlementaire de style traditionnel était maintenue ou réintroduite, sans modifications de type social ou révolutionnaire.

La situation révolutionnaire des années 20 ne se représenta pas. Les organisations de la vieille A.I.T. disparurent. Les militants de la glorieuse C.N.T. d'Espagne vivent dans la clandestinité. L'avenir du mouvement syndical espagnol est incertain.

Exception faite des petits groupes qui demeurent affiliés à la F.O.R.A. en Argentine, il ne s'est maintenu qu'une seule organisation parmi celles qui avaient fondé l'A.I.T. : celle du syndicalisme libertaire suédois, la *Sveriges Arbetares Centralorganisation*, organisation qui déploie une activité syndicale propre dans un pays de bien-être général, où, si l'on en croit certaines propagandes, les problèmes sociaux seraient presque entièrement résolus. Le mouvement de la S.A.C. ne veut pas mourir. Il se trouve en période de pleine expansion. Adapté aux circonstances nouvelles, il poursuit la tradition de l'A.I.T.

**

La Suède est une monarchie constitutionnelle dont le gouvernement est social-démocrate. Les socialistes disposent d'un peu moins de la moitié des députés, et leur majorité dépend de l'appui communiste, dont le groupe parlementaire — à la deuxième Chambre — est passé de 5 à 8 représentants. Les communistes contrôlent également quelques syndicats de la construction, des mineurs et des chantiers navals, et notamment celui du grand syndicat du bâtiment de Stockholm. Il ne s'agit pas des corporations ouvrières mal payées.

Les industries les plus importantes sont celles du fer et de l'acier, la métallurgie et le bois. Il existe également un important secteur textile et de grands chantiers navals. 89 % de l'industrie relèvent du secteur privé. 6 % seulement se trouvent sous contrôle public (appartiennent à ce secteur les importantes mines de fer du Nord). Les coopératives de consommation contrôlent 5 % de la production, mais 17 % du commerce de détail lui appartiennent.

Les syndicats ouvriers dirigés par les socialistes forment la LO (Landorganisation), fortement centralisée, et qui compte 1 million et demi d'affiliés. Par ailleurs, il existe une centrale d'employés et de fonctionnaires, avec 500.000 membres. Ces deux organisations sont affiliées à la C.I.S.L. Les salaires et les conditions de travail sont déterminés chaque année au terme de négociations nationales entre la LO et la confédération patronale.

**

La S.A.C. a été fondée en 1910, et elle s'est inspirée dès ses débuts de la tradition syndicaliste révolutionnaire française. Le mouvement fut toujours minoritaire, mais grandit lentement. Après 1933, il commença à perdre ses effectifs et en 1957 atteignit son point le plus bas : 16.200 membres. La pression des syndicats centralistes pour arriver au monopole absolu s'exerçait de plus en plus fortement, alors que la situation de la S.A.C. devenait critique. Mais en 1954, la S.A.C. créa sa Caisse d'assurances contre le chômage et cette mesure contribua de manière décisive à sa consolidation. Depuis ce moment, les syndiqués de la S.A.C. bénéficient en période de chômage des mêmes garanties de secours accordées de tout temps aux membres des grands syndicats. Les caisses d'assurances contre le chômage sont organisées en Suède sur la base syndicale. Elles reçoivent de fortes subventions de l'Etat, mais leur administration est assurée par les membres eux-mêmes suivant des méthodes strictement démocratiques ; la fonction du délégué d'Etat dans le Comité de la caisse se limite à contrôler si les fonds sont effectivement utilisés dans les buts fixés par les statuts.

A partir de 1958, le nombre d'affiliés de la S.A.C. a commencé à augmenter. Cette reprise fut suivie d'une période d'expansion qui continue actuellement. Les raisons en sont multiples. La concentration continue du pouvoir au sein des syndicats socialistes a commencé à susciter un malaise parmi de nombreuses couches ouvrières. Une nouvelle génération, plus cultivée et sans préjugés, a commencé à réagir contre la passivité imposée par les dirigeants de la LO. Les vieux socialistes haïssaient les syndicalistes libertaires ; les jeunes ouvriers d'aujourd'hui sont plus tolérants.

En huit ans, le nombre d'affiliés de la S.A.C. a augmenté d'environ un tiers, et dépassé aujourd'hui 22.000. L'accroissement se poursuit lentement mais continuellement ; des liens se nouent avec de nouveaux groupes de travailleurs et les adhésions individuelles augmentent.

Ce qui attire les nouveaux adhérents est le caractère anti-centraliste de la S.A.C. Ses syndi-

cats, professionnels et industriels, disposent du droit d'autodétermination. Ils peuvent négocier directement avec les patrons, et leurs efforts ne sont pas soumis au contrôle ou à l'approbation de la centrale. La tactique de la S.A.C. ne présente pas d'avantages économiques particuliers, mais ce qui provoque la sympathie de nombreux travailleurs, c'est une plus grande liberté, c'est le système fédéraliste de l'organisation.

Le groupe le plus important au sein de la S.A.C. est celui des ouvriers de la construction, dont le total atteint 8.000 membres. Les travailleurs de la forêt sont 4.500, mais leurs contrats sont valables pour un nombre de travailleurs beaucoup plus élevé. La LO contrôle 32.000 ouvriers de la forêt, dont le nombre diminue progressivement, du fait de la modernisation de l'industrie. La S.A.C. conserve ses positions et obtient des avantages matériels très satisfaisants. D'autre part, la S.A.C. possède des forts contingents d'adhérents dans les mines, la métallurgie et les transports.

Un phénomène intéressant est le rajeunissement de l'organisation, à la suite de l'entrée de nouveaux membres. L'âge moyen a baissé notablement. La majorité des affiliés nouveaux comptent moins de 45 ans ; beaucoup se situent entre 20 et 30 ans. Le militant le plus connu aujourd'hui dans les milieux ouvriers est un camarade de 31 ans, Sune Blom, qui a été désigné « organisateur national » ; il s'est formé dans les milieux libertaires de jeunes et c'est un fils de militant.

Il faut ajouter qu'au sein et en marge de la S.A.C., il existe également un mouvement de libertaires municipalistes, lesquels participent à la vie d'un certain nombre de communes, où les ouvriers des forêts, organisés dans la S.A.C., sont nombreux. Ces groupes limitent leur action aux problèmes locaux. Aucun ne compte de professionnel de la politique.

**

Le climat social suédois est relativement paisible ; il existe une mentalité civique qui est encline à respecter la liberté d'autrui, à éviter la violence et à chercher des solutions par voie de discussion et de négociation. Le bien-être croissant a conduit à la quasi disparition de la grève comme arme ouvrière dans les luttes sociales. Mais les tensions sociales subsistent et les couches populaires agissent pour améliorer leur condition.

En 1952, après des discussions qui prirent plusieurs années, la S.A.C. adopta, par un référendum national, une nouvelle « Déclaration de principe », basée sur une analyse de la société moderne, qui fait place aux considérations résultant d'une situation révolutionnaire datant des années précédant la création de l'A.I.T., mais qui conserve l'esprit fédéraliste et positif du mouvement. Il y est réaffirmé la position extérieure à la politique d'Etat.

Le mouvement suédois s'intitule syndicaliste libertaire. Dans les langues latines, le terme de libertaire est à peu près synonyme d'anarchiste ; le mot suédois est moins net, il signifie davantage : fédéraliste, anti-centraliste, autonome. Le mouvement de la S.A.C. est non conformiste, dans un pays où les organisations sociales sont fortement centralisées. Son existence, son essor nouveau s'expliquent par l'esprit de résistance de certaines minorités ouvrières. Il est plus facile, en Suède, de s'affilier à la LO ; le membre de la S.A.C. doit se défendre non seulement contre le capitalisme mais encore contre la tendance au monopole des grandes organisations ouvrières qui éliminent les activités individuelles et locales.

La vieille génération de la SAC était de formation anarcho-syndicaliste, mais il faut ajouter que les seuls théoriciens plus ou moins connus étaient Kropotkine et Rocker. Il était peu question en Suède de Bakounine, de James Guillaume, de Brupbacher, de Proudhon ou de Landauer. De Nettla, il n'existe que le petit livre résumant l'histoire de l'anarchisme à travers les temps. La mentalité suédoise est peu encline à la théorie et à l'histoire ; l'esprit populaire est essentiellement pratique et pragmatique. Les militants de la S.A.C. sont de bons internationalistes, mais le

sentiment de la famille libertaire internationale, fondée sur la connaissance du patrimoine anarchiste, est plus faible que dans les mouvements latins ou, autrefois, allemand. La production de littérature libertaire est maigre.

La publication, obligatoire pour tous les affiliés, est « L'ouvrier industriel » (*Industriarbetaren*), bimestrielle. L'hebdomadaire *Arbetaren* est lu par les militants et par de nombreux sympathisants en marge de l'organisation. La S.A.C. est une organisation syndicale purement ouvrière, mais en raison de l'influence de *Arbetaren* elle est entourée d'une large couche d'intellectuels qui se sentent proches de ses conceptions et parmi lesquels on trouve des socialistes et des libéraux affiliés à leur parti.

La S.A.C. travaille en utilisant une série de brochures d'information. Un fort groupe de militants prépare les études préalables pour l'édition d'un livre-programme dont la publication a été décidée par un congrès. Dans cet ouvrage, un effort sera fait pour aborder tous les problèmes de la vie moderne, nationaux et internationaux, sur la base des idées propres au mouvement, et dans un esprit constructif. Nous espérons que ce livre, bien que conçu en fonction des réalités du pays, pourra représenter la contribution de la S.A.C. à la littérature libertaire internationale moderne.

Un thème central de l'organisation est fourni par les problèmes de la démocratie industrielle. Quand l'Etat suédois, au début des années 50, nationalisa les mines du Nord, la S.A.C. diffusa une brochure préconisant la constitution d'une coopérative ouvrière pour gérer l'entreprise. Les propositions de la S.A.C. dans le domaine de la démocratie industrielle font l'objet de discussions jusque dans les milieux de jeunes libéraux et dans certains groupes socialistes.

Actuellement, la S.A.C. bénéficie d'une grande publicité dans l'ensemble du pays. La presse, la radio, la télévision transmettent les informations se rapportant à la croissance de l'organisation et discutent ses initiatives et propositions. La presse du parti gouvernemental — socialiste — recourt fréquemment à des méthodes diffamatoires ; elle accuse la S.A.C. d'être communiste, libérale ou conservatrice, selon les circonstances. Mais en fait, tant les milieux ouvriers que les intellectuels, et même de larges fractions bourgeoises savent parfaitement que la S.A.C. est un mouvement socialiste libertaire et fédéraliste, et qu'elle défend les intérêts de la classe ouvrière.

La S.A.C. s'efforce de bâtir un syndicalisme libertaire moderne. Elle n'appartient plus à l'A.I.T. de 1923, mais elle conçoit ses activités comme un élément d'un mouvement international. Un aspect de son internationalisme se trouve dans sa profonde sympathie pour la C.N.T. d'Espagne. Son attitude de solidarité généreuse est sans limites. La S.A.C. désire collaborer avec la C.N.T. d'Espagne et espère que ce mouvement, sous l'une ou l'autre forme, maintiendra les grandes traditions libertaires, de combat et de construction, des peuples ibériques, sans se laisser « mettre au pas » par les grandes bureaucraties syndicales internationales, tout en cherchant des formules de coopération démocratique, adaptées à la vie du pays, comme le tente la S.A.C. en Suède. Les militants suédois rêvent d'une internationale syndicaliste libertaire renouée et moderne, fondée sur une communauté de travail entre la C.N.T. et la S.A.C. La réalisation de ce projet dépendra des militants espagnols.

**

Pour finir, quelques mots sur les formes de développement de la S.A.C. Il s'agit essentiellement de contacts avec des milieux d'ouvriers et d'employés dans lesquels jusqu'à présent, l'organisation n'avait pas pu prendre pied. Les premiers succès remportés, et qui furent commentés dans toute la presse, se produisirent dans la ville de Gävle, où un groupe de pompiers — employés municipaux — rallia la fédération locale de la S.A.C. Beaucoup d'entre eux furent obligés de retourner à la LO, à la suite d'une campagne de pressions et de menaces qui suivit immédiatement

l'événement. Mais la glace était rompue et l'inquiétude se manifesta dans tout le pays.

Parmi les nouveaux noyaux affiliés à la S.A.C., il faut signaler des groupes de professionnels hautement qualifiés. Dans les deux aéroports les plus importants du pays, les mécaniciens et les techniciens des lignes nationales intérieures et ceux d'une compagnie internationale rallièrent notre organisation. Dans la ville de Solna, où nous avions une petite fédération locale de 42 membres, les chauffeurs de taxi — au nombre de 42 aussi — formèrent une section de la S.A.C., doublant ainsi le chiffre des adhérents. Parmi les chauffeurs de taxi de Stockholm existe un groupe de militants actifs, affiliés à la Fédération locale, qui s'efforcent d'attirer les membres de la LO en s'opposant à des projets de réorganisation de toute la corporation sous forme de société anonyme municipale fortement centralisée et en proposant une formule coopérative entre chauffeurs et propriétaires indépendants. A Stockholm également, un syndicat d'employés et de fonctionnaires vient d'être créé au sein de la S.A.C., avec la participation d'ingénieurs. Ce syndicat compte prospecter les milieux d'employés et notamment ceux des personnels hospitaliers. Un exemple : quand le premier grand jardin zoologique fut créé il y a peu de temps, dans les environs de Norrköping, le personnel s'organisa en syndicat de la S.A.C.

Il est difficile de prévoir quelles seront les conséquences de cette évolution. Il ne s'agit évidemment pas d'un phénomène de masse, mais les modifications attirent l'attention de l'opinion publique dans ce pays où le contrôle du parti socialiste et de ses syndicats paraissait inébranlable.

La vitalité de la S.A.C. se manifeste également sur d'autres terrains. Pendant les années 30, fonctionnèrent plusieurs coopératives de production

animées par des militants de l'organisation. Toutes durent cesser leurs activités en raison des pressions qu'elles subirent de la part des syndicats socialistes. Pendant vingt ans, il n'y eut plus de coopératives du mouvement. Mais il y a peu de temps, un groupe d'ouvriers de la construction, affiliés à la Fédération syndicaliste libertaire de Gävle, se forma en coopérative ; depuis ils travaillent avec succès.

La grande tâche du mouvement sera la formation de nouveaux militants et l'élaboration d'une conception syndicaliste libertaire moderne capable d'affronter les problèmes de la société industrielle des temps nouveaux. En Suède, les militants ont toujours sympathisé avec l'esprit de la Charte d'Amiens, suivant lequel le syndicalisme, révolutionnaire ou libertaire, est en premier lieu un mouvement et ensuite une doctrine. C'est une thèse caractéristique de la S.A.C., comme d'ailleurs de l'esprit suédois en général.

Il a été dit récemment que la S.A.C. avait tendance à « revenir » aux chemins de l'anarcho-syndicalisme. La S.A.C. cherche le chemin de l'avenir, en agissant comme mouvement syndicaliste libertaire, exactement comme au cours des années passées. Aucune révision ne s'est faite en fonction du passé. Ce qui a changé, c'est la situation en Suède, qui est caractérisée par une certaine souplesse sociale, ce qui offre à la S.A.C. la possibilité d'aborder les problèmes nouveaux dans l'esprit de ses idéaux de toujours. Il s'agit d'un phénomène suédois, et jusqu'à présent rien de semblable ne peut être noté dans les pays voisins. Mais il est utile de faire connaître les nouvelles expériences de la S.A.C. aux groupes et militants proches des autres pays, pour tendre à ce que tous contribuent à de nouvelles poussées internationales.

Helmut RUDIGER.

LOUIS LECOIN, FIGURE DE PROUE DU PACIFISME FRANÇAIS

A peine avais-je écrit ce titre que je le trouvais pompier. Voilà que je faisais de Louis Lecoïn, copain vivant et plus jeune à 78 ans que beaucoup de jeunes vieillards de 20 ans, une idole figée, livrée à l'adoration des foules ! Et, pourtant, si je maintiens ce titre c'est qu'il définit bien la place qu'occupe Louis Lecoïn dans la constellation des hommes politiques de notre pays.

Son livre qui vient de paraître : *Le Cours d'une vie* (chez l'auteur, 20, rue Alibert, Paris-X^e) nous conte les actions d'éclat de cet homme, courageux, soutenu par sa foi dans une humanité supérieure débarrassée du chancre de la guerre, mais c'est aussi une précieuse contribution à l'histoire du demi-siècle écoulé, à la vraie histoire du peuple français qui est profondément pacifiste, parce que civilisé en dépit de toutes les excitations chauvinistes de plumitifs cocardiers. Tous nos camarades ont lu, ou liront ce livre ; je me contenterai donc d'en souligner les épisodes les plus importants.

Si c'est surtout le succès de sa grève de la faim pour activer la promulgation d'un statut des objecteurs qui valut à Louis Lecoïn son actuelle renommée, ses titres de gloire les plus éclatants sont certainement de s'être opposé à la guerre de 1914, à celle de 1939.

Contre celle de 1914, d'abord ; alors que tant d'hommes politiques et de syndicalistes, Jouhaux en tête, devaient basculer dans le camp des bellicistes, incapables qu'ils étaient de résister à des pressions psychologiques ou cédant à la crainte de se voir emprisonner par l'application du fameux carnet B, Louis Lecoïn, à la tête de la Fédération communiste anarchiste, menait une active propagande contre la mise en condition du bon populo.

Aussi, dès la fin de 1912, le gouvernement belli-

ciste décréta son arrestation préventive, ainsi que celle d'autres camarades anarchistes.

Le Matin devait avouer ingénument :

M. Lecoïn est inculpé de provocation au vol, au meurtre et au pillage. (sic)

Son arrestation est le résultat de l'instruction ouverte à la suite de la campagne engagée par les groupements anarchistes en vue du sabotage de la mobilisation.

Comme on le voit la provocation policière n'est pas chose nouvelle. Aujourd'hui, sans doute, on l'aurait fait enlever par de barbouzes, et tout aurait été dit ! De ce temps-là la bourgeoisie libérale voulait encore sauver les apparences. Ce qui n'empêcha pas que le jeune Lecoïn, rentré à vingt-quatre ans en prison, pour avoir trop aimé l'humanité, ne devait en sortir qu'à trente-deux ans, avec deux fois quinze jours de liberté dans l'entre-temps.

Huit années derrière les barreaux ! Lecoïn et son ami Ruff qui, après la lecture du verdict, avaient crié : « A bas la guerre ! Vive l'Anarchie ! » furent les deux seuls parmi tous les détenus politiques à ne pas être graciés, le jour de la mobilisation ; et pour cause ! ils continuaient à refuser « l'Union Sacrée » et à participer « au crime des crimes qui saigna l'Europe de 1914 à 1918 ». Ils ne furent pas nombreux ceux qui les appuyèrent : Kropotkine lui-même n'avait pas résisté à l'intoxication chauviniste.

On peut dire que tout comme les deux Américains, qui se firent brûler vifs à la manière des bonzes pour protester contre l'agression américaine au Vietnam, Lecoïn et ses amis sauvèrent l'honneur des militants français lors de la débandade de 1914. Ils ouvrirent la voie à ceux qui avec Merheim, Monatte, Saumoneau, Rosmer, Bourderon, Lorient, Guilbeau, un an plus tard avant et après la

Conférence de Zimmerwald, se dressèrent contre la guerre et eurent de ce fait « l'honneur d'être accusés de germanophilie » comme l'écrivait ironiquement Trotsky au socialiste Jules Guesde, devenu lui, ministre d'Etat, un an après la guerre, Lecoïn à peine sorti de prison, recommença à militer activement. Sur l'échiquier politique, il y avait un nouveau venu. « Le Parti communiste français de 1921 avait tout de même une autre allure... écrit Lecoïn. Si prévenus que nous fussions contre lui, nous n'allions pas jusqu'à imaginer une évolution tellement à rebours, et aussi infamante.

« Que de fois, l'Union anarchiste se sera associée avec lui dans des buts louables, dans des intentions révolutionnaires ! Et j'aurais le choix si je tenais à reproduire ici les manifestes communs aux deux organisations, les groupements anarchistes les revendiqueraient encore ; l'actuel P.C., lui, les rejeterait honteusement. »

Comme beaucoup d'entre nous, Lecoïn ira jusqu'à opter pour la C.G.T.U. qui n'allait pas tarder à être colonisée par les bolcheviki qui de ce temps-là n'étaient pas encore stalinien.

Dès lors il pressent le danger technocratique... « Le patronat, les trusts, céderaient la place, à plus ou moins brève échéance, à l'Etat-Mloch et... les ouvriers n'auraient plus en face d'eux qu'un seul ennemi, mais quel ennemi ! »

Puis ce fut la mémorable affaire Sacco et Vanzetti, et la manifestation organisée par Lecoïn qui, par la faute du préfet Chiappe, tourna à l'émeute.

Il se lança encore dans la défense de militants emprisonnés, entre autres d'Ascazo, Durutti, Jover accusés d'avoir exécuté l'évêque de Saragosse, affaires menées avec l'énergie et l'obstination que nous connaissons à l'ami Lecoïn, et nous voici en 1939, de nouveau à la veille d'une guerre fratricide en Europe.

La nouvelle croisade contre l'Allemagne « l'ennemie héréditaire, tout comme le fut le Béarn pour l'Armagnac, est calquée sur celle de 1914 : au lieu du militarisme allemand on parle du nazisme ; le diable Guillaume II est remplacé simplement par Hitler ; on oublie de dire que l'ignoble traité de Versailles a condamné l'Allemagne et l'Autriche à l'asphyxie, qu'on a fourni des armes aux réactionnaires allemands pour noyer dans le sang la révolution socialiste allemande, que Hitler est ensuite monté au pouvoir (avec l'aide de nos marchands de canons) parce qu'on avait, en dépit des avertissements d'Aristide Briand, rendu la vie impossible à la république de Weimar.

Le 3 septembre 1939, la Deuxième Guerre mondiale est déclarée, et cette fois-ci encore ce fut Louis Lecoïn qui sauva notre honneur de militants européens, de citoyens du monde. Alors que la police a envahi les bureaux du « Libertaire ». Avec Faucier et Dremière il lance le fameux manifeste :

PAIX IMMEDIATE ! dans lequel il écrit très justement :

...Le prix de la paix ne sera jamais aussi ruineux que le prix de la guerre. Car on ne construit rien avec la mort ; on peut tout espérer avec la vie.

Que les armées, laissant la parole à la raison, déposent donc les armes !...

De grands bonshommes du barreau, de la littérature et du syndicalisme avaient donné leur signature. Le ménage Roger Hagnauer et Robert Louzon y figurèrent également.

Le gouvernement voulut d'abord faire fusiller Lecoïn après l'avoir fait passer hâtivement devant un tribunal militaire. C'est une démarche de Frossard auprès de Daladier qui fit abandonner cette messe noire de la justice.

Mais devant la terreur qui immanquablement accompagna toute guerre certains signataires furent

saisis de panique. Nous comprenons le ressentiment de Lecoïn que l'ignoble propagande officielle voulut faire passer tantôt pour un agent du Guépéou, tantôt pour un agent de la Gestapo. Les microcéphales du chauvinisme choisissent toujours des arguments à leur hauteur, c'est-à-dire à ras de la boue. Lecoïn avec ses 12 ans de prison, qu'il porte comme d'autres de hautes décorations, peut se permettre de les mépriser. Nous avons, en revanche, le plaisir de voir que ni notre ami Louzon, ni Yvonne et Roger Hagnauer ne flanchèrent. Et alors que Robert Louzon, déporté dans un camp de concentration d'Afrique du Nord, eut l'occasion d'affirmer là-bas, aux côtés de Lecoïn, sa magnifique vitalité et sa force de caractère, Hagnauer avait le mérite, en tant qu'Israélite, de refuser le recours à la boucherie guerrière pour lutter contre un racisme anachronique utilisé comme exutoire politique.

Oublions les vaincus dans cette affaire, leurs remords furent une punition suffisante à leur défection. Mais je voudrais signaler trois camarades condamnés pour avoir diffusé le tract « Paix immédiate » et qui justement me firent connaître Lecoïn ; il s'agit d'André Juin, d'Annie et de Georges Maupieux, qui, eux non plus, ne flanchèrent pas. J'ai assisté à leur procès et j'ai participé aux pourparlers avec leur avocat Le Troquer, qui fit d'ailleurs une plaidoirie assez pâle. Encore un homme de gauche atteint par le virus chauvin ! Paix soit à son souvenir ! les ballets roses de la « victoire » ne lui portèrent pas chance ! A mes reproches il opposa alors un silence gêné ; j'étais assez tendu, ayant annoncé autour de moi que je refuserais l'ordre de mobilisation et que je me défendrais les armes à la main si on venait m'arrêter... Les Maupieux et Juin, eux, réussirent à s'évader lors d'un transfert de prison à prison en juin 1940.

Et, pour en terminer avec ce livre riche en évocations, l'épisode que j'ai gardé pour la fin, celui, touchant, du jeune soldat Lecoïn — fils d'un journalier et d'une honnête mère de famille qui pour nourrir ses enfants devait les envoyer mendier et elle-même subir les galanteries d'un riche meunier — ce soldat, donc, qui connaît la misère du peuple et participe à sa sainte révolte et qui refuse calmement mais fermement de marcher contre les cheminots en grève.

L'éditorialiste du réactionnaire *Echo de Paris* concluait son papier :

...Et précisément parce que c'est un brave homme, précisément parce que ce n'était pas un mauvais soldat, son exemple vaut qu'on y réfléchisse et qu'on s'en inquiète pour ce qu'il révèle de force dans le poison abominable dont on permet d'intoxiquer le meilleur sang français.

La bourgeoisie (patrons dépassés et technocrates triomphants confondus) a tellement bien réfléchi à l'exemple donné par Lecoïn qu'elle se garderait bien à présent d'envoyer des conscrits contre des grévistes. Pour cela il y a les C.R.S. et bientôt l'armée de métier !

Dans son action, Lecoïn fut surtout un pragmatique ; plutôt qu'arnachiste il a été pacifiste par amour du petit peuple. Il n'est prisonnier d'aucune théorie ; au Vietnam, par exemple, il est pour les paysans vietnamiens auxquels les Américains brûlent les récoltes et auxquels les agents des Chinois assassinent les partisans de la paix immédiate.

Et, pour conclure, exprimons le regret que nos dirigeants syndicaux actuels ne soient pas des hommes de la trempe d'un Lecoïn, ne craignant ni les coups ni la prison ; parce qu'alors le régime de mascarade sociale, que les technocrates reprennent en plus subtil après le patronat, ne tiendrait pas longtemps.

Maurice LIME.

LES PREMIÈRES JOURNÉES DE LA COMMISSION DU LUXEMBOURG

par Louis BLANC

Le 28 février 1848, les ouvriers parisiens, en armes, étaient à l'Hôtel de Ville. C'était la première manifestation, sur la scène politique des ouvriers en tant que tels. Qu'exigeaient les ouvriers du Gouvernement provisoire, qui venaient d'être proclamés ? Ils exigeaient le « socialisme », qu'on appelait aussi « organisation du travail » et « droit au travail ». Comme il était impossible de décréter sur l'heure l'ensemble des mesures qui pouvaient constituer le socialisme, une commission fut nommée. La présidence en fut donnée à Louis Blanc, l'auteur d'un ouvrage appelé, précisément l'Organisation du travail. Le vice-président fut un ouvrier, Albert, membre du Gouvernement provisoire. La Commission devait siéger au palais du Luxembourg. Elle est pour cette raison généralement connue sous le nom de « Commission du Luxembourg ».

Les auteurs qui traitent de 48 sont généralement plus que brefs sur l'activité de cette importante Commission. Il se trouve cependant que son histoire a été écrite par son président, le citoyen Louis Blanc (« La révolution de février au Luxembourg », Louis Blanc, Paris 1849.) Nous avons pensé que le début de ce récit pourrait intéresser nos lecteurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT
PROVISOIRE

28 février 1848,

Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

que la question du travail est d'une importance suprême ;

qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

qu'il appartient surtout à la France d'étudier et de résoudre un problème posé aujourd'hui dans toutes les nations industrielles de l'Europe ;

qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Une Commission permanente, qui s'appellera **Commission de gouvernement pour les travailleurs**, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission du Gouvernement pour les travailleurs un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg.

Les membres du Gouvernement provisoire : Dupont (de l'Eure) (1), Lamartine, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Maire, Marast, Louis Blanc, Flocon, Albert.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION
DU GOUVERNEMENT
POUR LES TRAVAILLEURS

2 Mars 1848

Hier, mercredi 1er mars, a eu lieu, au palais du Luxembourg, la première séance de la Commission du Gouvernement pour les travailleurs.

Cent cinquante à deux cents ouvriers, délégués

(1) Le personnage s'appelle Monsieur Dupont de l'Eure. Très âgé, vieillard en 48, il est dans le Gouvernement provisoire, plutôt un personnage symbolique. Il est en effet connu pour la fidélité avec laquelle il a servi, dans l'Administration la Révolution et l'Empire. (On ne fait pas encore grande différence entre ces deux régimes.) Dans tous les écrits de 48, la partie nobiliaire de son nom est entre parenthèses.

de diverses corporations, prennent place, à neuf heures du matin, sur les sièges précédemment occupés par les pairs de France. M. Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire, président de la Commission du Gouvernement pour les travailleurs, est au fauteuil de la présidence. M. Albert, ouvrier, membre du Gouvernement provisoire, vice-président, est assis au bureau.

M. Louis Blanc, dans une chaleureuse allocution, montra d'abord la nouveauté et la grandeur de ce spectacle : pour la première fois dans l'histoire, les ouvriers sont appelés à résoudre, avec le Gouvernement, le grand problème de leur sort et cela dans la salle même des délibérations de l'ancienne aristocratie. De vives acclamations accueillent ces paroles.

M. Louis Blanc indique ensuite le but de la Commission, qui est d'étudier toutes les questions relatives au travail, d'en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et, provisoirement, d'entendre les demandes les plus urgentes des travailleurs, et de faire droit à celles qui seront reconnues justes.

Plusieurs ouvriers, délégués des corporations diverses, montent successivement à la tribune et exposent les vœux des ateliers.

Parmi les demandes faites au nom de la classe ouvrière, deux sont l'objet d'une insistance particulière de la part de l'assemblée, qui en demande la solution immédiate.

Ces deux demandes sont les suivantes :

Réduction des heures de travail ;

Abolition du marchandage, c'est-à-dire de l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.

Ces vœux exposés, on procède à la nomination des délégués qui doivent représenter, au sein de la Commission, le peuple des travailleurs. Le président fait remarquer que la Commission, pour qu'elle puisse fonctionner rapidement et sérieusement, doit être peu nombreuse. Elle appellera dans son sein, pour les entendre, tous les hommes qui, par leur situation et la spécialité de leurs études, pourront éclairer ses travaux, apporter d'utiles renseignements dans cette grande enquête du travail. Les membres permanents de la Commission peuvent donc être peu nombreux, et la prompt expédition des affaires exige ce petit nombre de membres. M. Louis Blanc propose, en conséquence, que chaque corporation d'ouvriers nomme trois délégués : l'un prendra part aux travaux intérieurs de la Commission, les deux autres feront partie d'assemblées périodiques auxquelles la Commission soumettra des rapports, et qui auront à les discuter.

Mais, au moment de procéder à la nomination de ces délégués, il est constaté que toutes les industries n'ont pas de représentants dans la salle. De plus, des groupes nombreux se présentent dans les cours, et contestent les titres des délégués présents dans l'Assemblée.

M. Louis Blanc déclare alors qu'il y aurait danger à semer des divisions parmi le peuple, par des opérations irrégulières : qu'il faut, avant tout, déterminer un projet de convocation qui permette au peuple entier des ateliers, de nommer régulièrement des représentants acceptés de tous. Il annonce qu'une proclamation sera affichée dans ce but. Il engage, en conséquence, les assistants à se retirer avec ordre et à reprendre leurs travaux, en attendant la solution prochaine de cette question préalable.

Sur la déclaration d'un grand nombre d'ouvriers, que les travaux ne reprendront pas tant que les deux questions les plus pressantes, celles de la réduction des heures de travail et de l'abolition du marchandage, ne seront pas résolues, M. Louis Blanc fait un appel énergique au patriotisme de la population ouvrière, démontrant la nécessité de la modération dans la force et de la patience pour la justice même.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, entre en ce moment dans la salle, et ajoute des paroles éloquentes à celles du président.

M. Louis Blanc insiste à nouveau en termes pressants :

[...]

L'Assemblée se sépare au milieu des applaudissements et des cris de : **Vive la République !**

Le lendemain, à huit heures du matin, une réunion nombreuse de patrons, chefs d'industries, a lieu, en effet, dans une des salles du palais.

M. Louis Blanc expose que la Commission a voulu entendre et consulter les intérêts divers, afin d'arriver à la justice pour tous. Il fait connaître les deux demandes indiquées hier par les ouvriers comme les plus urgentes, celle de la réduction du nombre des heures de travail et celle de l'abolition du marchandage. Il réclame sur ces deux points les explications des patrons.

Sur le marchandage des détails précis sont donnés par divers membres : il en résulte que diverses sortes de marchandage sont à distinguer : il y a les marchandeurs, ou tâcherons, qui sous-entreprennent certaines parties des travaux et les font exécuter à la journée par des ouvriers sous leurs ordres directs. Ce genre de marchandage est oppressif pour l'ouvrier. L'abolition en est non seulement consentie, mais réclamée par l'Assemblée. Il y a ensuite le marchandage habituel, qui consiste dans le travail à la pièce, ou piécard. Ce genre de travail est avantageux à l'ouvrier comme au patron ; car à l'un il assure un bénéfice proportionné à son activité, et à l'autre une livraison plus rapide. Le piécard est à conserver.

Il y a enfin un troisième genre de marchandage, qui consiste dans l'entreprise faite ensemble par plusieurs ouvriers, par association, avec partage des bénéfices dépassant le salaire de la journée de chacun, partage fait au prorata du taux de la journée de chaque associé. C'est là un genre d'association utile à conserver, à encourager.

Sur le second point, celui de la réduction du nombre des heures de travail, de courtes et satisfaisantes explications sont échangées. A Paris, le nombre des heures de travail effectif est, aujourd'hui, généralement, de onze heures ; en province il est de douze. Une réduction d'une heure par jour est acceptée sans difficulté. L'Assemblée se sépare, animée d'un esprit de conciliation qui fait honneur à tous ses membres.

En conséquence de ces explications, contrairement entendues des ouvriers et des patrons, le Gouvernement provisoire a immédiatement rendu un décret par lequel le marchandage oppressif est aboli, et le nombre des heures de travail diminué partout d'une heure, ce qui réduit à dix à Paris, à onze en province, le nombre des heures de travail effectif.

Toute la journée, de nombreuses députations d'ouvriers de presque toutes les corporations se succèdent au Luxembourg, demandant les résultats des réflexions de la Commission du Gouvernement pour les travailleurs. Les résolutions prises leur sont annoncées, et elles se retirent aussitôt, en témoignant hautement leur satisfaction par le cri répété de : **Vive la République !**

La Commission, forte de la confiance que va lui mériter ce succès de ses premiers travaux, s'occupera maintenant de sa constitution régulière, puis de l'étude des autres questions soumises à son examen.

10 MARS

On va enfin s'occuper de la constitution régulière de l'Assemblée. Louis Blanc après un discours très éloquent arrive à la question pratique :

« ...Vous êtes ici trop nombreux, vous le sentez bien, — dit-il aux ouvriers — pour que votre concours permanent, quotidien, soit possible. Une commission n'avance rapidement dans ses travaux qu'à la condition d'avoir un nombre restreint de membres. Nous ne pourrions donc que donner communication, d'intervalle en intervalle, à l'assemblée des délégués, de chaque résultat important de nos travaux. (Oui ! Oui ! — Très bien !)

« Quand il s'agira d'une question spéciale, relative aux ouvriers de telle ou telle profession, nous nous mettrons en rapport avec les délégués de cette profession. (De toutes parts : C'est cela !)

« Enfin, pour que votre pensée soit toujours présente, toujours vivante au milieu de nous, je vous prie de désigner dix d'entre vous, lesquels composeront un comité qui, d'une manière active, permanente, nous aidera dans nos recherches et nous dira vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. » (Bravo ! bravo !)

Un délégué. — Ces dix délégués doivent-ils représenter toute l'assemblée ?

Le citoyen président. — Ils formeraient un comité que vous nommeriez entre vous, délégués.

Un membre. — Voici un moyen très simple de nommer ce comité : nous sommes tous ici des délégués nommés par les corporations des travailleurs. Nous sommes tous frères. Eh bien ! pour éviter toute confusion et toute contestation, que le sort prononce entre nous, que dix noms tirés au sort composent le comité.

M. Louis Blanc. — Le moyen est excellent et des plus honorables pour les sentiments de tous. (Oui ! oui !) Eh bien ! un scrutin aura lieu séance tenante.

[...]

Aussitôt après le départ du président, on procède au scrutin... Une urne est portée de banc en banc par un huissier. Chaque membre de l'assemblée y dépose un bulletin portant son nom et son adresse. Quand tous les noms sont réunis dans l'urne, un membre du bureau, M. Vidal, les mêle longtemps ; puis dix noms sont successivement tirés... (2)

Le sort ayant désigné plusieurs délégués de la même corporation, les membres dont la profession se trouvait déjà représentée, ont renoncé avec une fraternelle abnégation à leur droit d'entrer dans le comité, afin que le plus grand nombre possible de corporations y eussent leurs représentants. Voici les noms des délégués qui doivent former le comité.

MM. Philippe Pointard, boutonnier en corne ;
rue de Ménilmontant, 44, à Belleville ;
Louis Perrin, armurier ; rue de Provence, 2 ;
Joseph Davoine, éperonnier, rue Popincourt, 66 ;
Pierre Barré, peintre en voiture, rue du Colysée, 9 ;
Jean-Célestin Legros, menuisier en bâtiment, rue Bellefond, 5 ;
Gustave Bernard, forgeron, rue des Petits-Hôtels, 12 ;
Charles Brémond, fabricant de châles à façon, rue des Rosiers, 23 ;
J.-B. Médéric Hobry, tonnelier, rue et île St-Louis, 8 ;
Xavier Chagniard, fondeur en fer, rue Saint-Charles, 5, à la Chapelle ;
Nicolas-Arsène-Mouton Labrat, couvreur en bâtiments, rue de Sèvres, 92, à Vaugirard.

Louis BLANC.

(2) On ne peut que s'étonner de ce mode de désignation ! On n'avait pas encore compris, en 48 que « l'organisation du travail » doit être précédée de l'organisation des travailleurs. L'idée n'apparaîtra que dans les années 60, avec les « sociétés ouvrières » et, plus encore, de façon définitive, à la fin du siècle, avec le syndicalisme.

LES FAITS DU MOIS

Vendredi 3. — Les pays arabes menacent de rompre avec Londres si la rébellion rhodésienne n'est pas écrasée avant le 15 décembre.

Samedi 4. — En Turquie, il a fallu 63 tours de scrutin pour élire le président du Sénat.

Dimanche 5. — Election présidentielle, 1^{er} tour : De Gaulle obtient 44 % des suffrages, Mitterrand 32 %, Lecanuet, 16 %, Tixier-Vignancour 5 %.

Lundi 6. — Le premier satellite français FR. 1 est lancé dans l'espace.

Mardi 7. — Le délégué guinéen à l'ONU accuse la France d'avoir complété contre son pays.

Mercredi 8. — En Inde, rationnement réduit à 350 g de blé par jour et 1 kilo de sucre par mois.

Jedi 9. — Chelepine cesse d'être vice-président du gouvernement russe.

La Chine accuse Moscou de menées subversives au Singkiang.

Une usine textile de Firminy annonce sa fermeture à la fin de l'année.

Vendredi 10. — Podgorny devient président du Soviet suprême de Russie.

La fédération de la presse proteste contre l'interdiction des journaux français au Maroc.

Samedi 11. — Congrès de l'A.F.L.-C.I.O. à San Francisco.

Le président Bourguiba déclare que les Rhodésiens doivent se libérer eux-mêmes.

Dimanche 12. — Le président Sukarno s'oppose à l'interdiction du parti communiste indonésien.

Pékin dénonce « l'atroce persécution des Chinois en Indonésie ».

Lundi 13. — La Compagnie française des Messageries Maritimes abandonne ses installations à Saïgon.

Le prince Sihanouk refuse une aide financière chinoise au Cambodge.

Les syndicats congolais demandent que le salaire minimum soit triplé.

En République Dominicaine, 50.000 travailleurs du sucre en grève.

A une assemblée de juifs algériens tenue à Paris on évalue à 125.000 le nombre de ceux qui sont installés en France, 10.000 partis en Israël et 3.000 restés en Algérie.

Les bureaux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se réunissent pour étudier les possibilités d'action commune.

Mardi 14. — 3.000 étudiants de Madrid demandent la destitution du ministre de l'Education nationale.

La Tunisie menace de rompre ses relations avec Pékin.

La Guinée et la Tanzanie rompent avec Londres.

Mercredi 15. — Les Américains lancent Gemini-6 qui doit rejoindre Gemini-7 dans l'espace.

Les communistes chinois sont divisés pour l'élection présidentielle entre partisans de de Gaulle, de Mitterrand et abstentionnistes.

Jedi 16. — On annonce de Madrid qu'une centrale nucléaire franco-espagnole serait installée au sud de Tarragone.

Le Ghana et le Mali rompent avec Londres.

Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris, dénonce la « tendance à l'hégémonie » de la Chine.

La C.G.T. précise que seul au bureau confédéral, Le Brun est favorable à de Gaulle.

Vendredi 17. — Gemini 6 réussit à rejoindre Gemini 7 dans l'espace.

Le parlement suédois décide de subventionner la presse des partis politiques.

Le Congo-Brazzaville, la Mauritanie et la R.A.U. rompent à leur tour avec Londres.

Samedi 18. — Le Mexique s'oppose à toute participation étrangère aux banques et sociétés financières nationales.

Hassan II annonce la réforme agraire et la redistribution des terres au Maroc en 1966.

Dimanche 19. — De Gaulle est réélu président de la République avec 55 % des suffrages contre 45 % à M. Mitterrand.

Mardi 21. — Au Yémen, les royalistes annoncent la reprise des combats.

Grève de deux jours à l'ORTF.

Mercredi 22. — Le général Soglo s'empare du pouvoir au Dahomey.

En Syrie, dissolution du gouvernement par le parti Baas.

La Tunisie accorde une nouvelle concession pétrolière à l'Italie.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. du Textile réclament un minimum garanti mensuel de 500 F pour 40 heures hebdomadaires.

340 ouvriers métallurgistes de Corbehem (Pas-de-Calais) se mettent en grève et occupent l'usine.

Jedi 23. — Le Comité directeur SFIO refuse de convoquer un congrès extraordinaire réclamé par M. Defferre.

Les « Cortès espagnoles adoptent de nouvelles mesures contre les grèves.

Vendredi 24. — 203 condamnés politiques sont graciés par le Chef de l'Etat.

Le gouvernement belge annonce la fermeture de six exploitations minières occupant 9.817 personnes.

Samedi 25. — Une augmentation des salaires de 5,95 %, en faveur des personnels des organismes de Sécurité Sociale est soumise au ministère du travail.

Lundi 27. — Des crédits sont accordés aux kolkhozes en Russie pour leur permettre une exploitation régulière.

Mardi 28. — M. Fanfani quitte le ministère des affaires étrangères italien.

Six membres du bureau de la SFIO démissionnent. Ce sont MM. Defferre, Leenhardt, Jaquet, Gazier, Pineau et Brutelle.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE DECEMBRE 1965

RECETTES

Abonnements ordinaires	643,80	
Abonnements de soutien	627,—	
		1.270,80
Souscription		140,—
Ventes n°		21,50
Virements		950,—
		2.382,30
Total des recettes		3.001,08
En caisse au 1 ^{er} décembre		5.383,38

DEPENSES

Impression, expédition numéro novembre	1.640,50
P. et T. (téléphone et ports)	128,06
Frais de voyage	90,—
Papeterie	32,05
Virement	950,—
	2.840,61
Total des dépenses	2.840,61
En caisse au 31 décembre 1965 :	
Espèces	94,85
C.C.P.	2.447,92
	2.542,77
	5.383,38

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Aulas (Alpes-Maritimes), 25 ; Bermon (Var), 30 ; Bermon (Var), 30 ; Mlle Bernard (Bouches-du-Rhône), 25 ; Bettendorffer (Seine-et-Oise), 35 ; Birocheau (Deux-Sèvres), 25 ; Cuny (Seine), 50 ; Delbès (Seine), 40 ; Devarences (Seine), 40 ; Dogny (Seine), 60 ; Fichet (S.-et-O.), 60 ; Grimm (Moselle), 40 ; Habouzit (Rhône), 25 ; Hemy (Saône-et-Loire), 30 ; Jullien (Isère), 22 ; Le Ral (Seine), 30 ; Mailland (Seine), 30 ; Pasquet (Dordogne), 30. — Total : 627 F.

SOUSCRIPTION

Baranton (Seine), 20 ; Benda (Côte d'Or), 10 ; Bercher (Seine), 40 ; Berthier (Alpes-Maritimes), 5 ; Duperray (Loire), 5 ; Goldchild (Seine), 30 ; Henry (Saône-et-Loire), 5 ; Latard (Nièvre), 5 ; Martin (Seine), 10 ; Nave (Haute-Garonne), 5 ; Piron (Moselle), 5. — Total : 140 F.

Les Editions Syndicalistes

21, rue Jean-Robert - PARIS-XVIII^e

C.C.P. 71.764-88 Paris

Les Ecrivains Ouvriers

Notre librairie vous offre actuellement les ouvrages suivants aux prix indiqués (ajouter 10 % pour frais d'envoi) :

Nicolas FAUCIER		
La Presse Quotidienne		15,—
Roger HAGNAUER		
Les Joies et les Fruits de la Lecture		6,—
L'expression orale et écrite		9,50
Maurice LABI		
La Grande division des Travailleurs		27,75
Maurice LIME		
Les Belles Journées		5,—
Le Maire du Palais		15,—
Métro Place^e des Fêtes		9,—
Pierre MONATTE		
Trois scissions syndicales		6,90
Daniel MOTHE		
Militant chez Renault		12,—
Georges NAVEL		
Chacun son Royaume		12,—
Parcours		7,50
Travaux		4,50
Sable et Limon		9,50

Nos brochures

Evert ARVIDSSON		
Le Syndicalisme libertaire et « Welfare State »		2,—
Jean de BOE		
Notre Doctrine syndicale		1,—
Roger HAGNAUER		
L'Actualité de la Charte d'Amiens		1,—
Louis MERCIER		
Présence du Syndicalisme libertaire		3,—
Cuba, Révolution et Contre-Révolution		2,—
Pierre RIMBERT		
Pour un nouveau Manifeste Socialiste		2,—